

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. MICHEL GERMAIN, président**
M. MARC PAQUIN, commissaire

**PROJET DE LIGNE À 735KV DE LA CHAMOUCOUANE – BOUT-DE-L'ÎLE,
DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN À MONTRÉAL**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 2

1

Séance tenue le 11 novembre 2014 à 13 h 30
Hôtel Imperia et Suites
2935, boul. de la Pinière
Terrebonne (Québec)

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI DU 11 NOVEMBRE 2014 À 13 H 30	
MOT DU PRÉSIDENT	1
 INTERVENANTS :	
 M. Mathieu Bolullo	
Hydro-Québec	2
 M. Alain Tremblay	
Personne-ressource	2
 M. Denis Gauvin	
Institut national de Santé publique du Québec	3
 Dr Geneviève Ostiguy	
Médecin contractuelle pour Hydro-Québec	12
 PÉRIODE DE QUESTIONS	
Mme Chantal Lapointe	18
M. Rénald Breault.....	22
M. Alexandre Richard.....	29
M. Peter Boutin.....	37
M. Charles Boulanger	52
M. Rénald Breault.....	68
 MOT DE LA FIN	 82

MOT DU PRÉSIDENT

5 **M. MICHEL GERMAIN, président;**

Mesdames et messieurs, bonjour et bienvenue à cette deuxième séance de l'audience publique sur le projet de ligne à 735kV de la Chamouchouane-Bout-de-l'Île, du Saguenay-Lac-Saint-Jean à Montréal.

10 Tout d'abord, j'aimerais apporter une précision : on a porté à mon attention que certains participants s'étaient posé des questions sur des choses que j'aurais pu dire hier concernant la seconde partie d'audience publique, dont les buts et objectifs. Alors, c'est possible que je me sois mal exprimé – je n'ai pas pu... bien entendu nous n'avons pas encore les transcriptions et je ne
15 peux pas vérifier – mais c'est pour rappeler que l'objectif de la deuxième partie de l'audience publique c'est de permettre la présentation de mémoires ou ça peut être aussi un témoignage verbal dans lequel on fait part de ses préoccupations en regard du projet, on peut prendre position sur le projet. Donc, le champ d'intervention est très varié.

20 Également, cela peut couvrir aussi des réactions par rapport à la première partie de l'audience publique, la satisfaction ou l'insatisfaction liées aux réponses obtenues, bien entendu, donc aux réponses données par soit le promoteur ou soit par les personnes-ressources qui ont été données à la première partie de l'audience publique.

25 Donc, la deuxième partie ne sert pas à questionner, étant donné qu'il n'y a pas de personnes-ressources et le promoteur n'est pas non plus présent dans la salle. Donc, ceci veut dire qu'il n'y a pas de période de questions en tant que telle. La Commission, elle, peut poser des questions aux présentateurs de mémoires pour éclaircir certains points dans les mémoires. Par contre, il est possible que, à l'analyse des mémoires, la Commission adresse par écrit des
30 questions soit à des personnes-ressources, soit au promoteur, pour bien comprendre certaines positions ou préoccupations qui auraient été exprimées dans un mémoire. Donc, c'est possible qu'on aurait des questions mais, dans ce cas-ci, les questions c'est par écrit, c'est déposé, donc, les questions sont publiques ainsi que les réponses.

35 Avant de poursuivre pour les questions, je vais faire un petit tour auprès des personnes-ressources. Tout d'abord, du côté d'Hydro-Québec : pour ce qui est des informations, hier on avait convenu pour certaines informations, est-ce que certaines d'entre elles sont entrées? Monsieur Bolullo, bonjour. Et à vous la parole. Moi, j'avais trois points, on va voir ça avec vous.

40

M. MATHIEU BOLULLO :

45 Bonjour, Monsieur le président. En fait, oui, j'ai quelques réponses aux questions qu'on avait laissées en suspens hier.

50 Donc, quelques documents. Le premier, c'était en lien avec la prévision des besoins en électricité au Québec. Donc on a déposé l'extrait d'étude d'impact sur le Complexe Romaine. Donc, il y avait une question à cet effet-là. Donc, il y a les pages 2 et 3 qui relatent ce qui était prévu à ce moment-là.

55 Il y avait une question – en fait deux questions – qui concernaient TCE. Donc, à savoir quand le contrat avait été signé. Donc, c'est un contrat qui a été signé et approuvé par la Régie de l'énergie en 2003. Et la deuxième question était à savoir à quelle date la centrale était entrée en service : c'est en septembre 2006. Et combien de temps elle était restée en opération : elle est restée en opération jusqu'au 31 décembre 2007. Donc, ça c'était sur les questions concernant TCE.

60 Maintenant, il y avait une question de monsieur Paquin, le commissaire, sur le plan d'approvisionnement d'Hydro-Québec sur un horizon 20 ans. On a déposé l'État d'avancement 2014 du Plan d'approvisionnement 2014-2023. Donc, c'est la période la plus longue sur laquelle on a cet horizon de prévisions qui date du 3 novembre 2014 – donc de la semaine dernière.

65 Et ensuite, bien tous les autres, la suite des documents, ce sont les documents qui ont été montrés à l'écran, notamment les photos qui montraient la compensation série à chacun des postes, l'analyse économique qui a été présentée et la synthèse du contenu des résolutions que madame Rompras a présentée.

M. MICHEL GERMAIN, président :

70 Très bien, je vous remercie. Du côté des personnes-ressources, vous avez seulement qu'à me faire signe, est-ce qu'il y a des nouvelles informations vous voulez porter à l'attention de la Commission? Oui, Monsieur Tremblay?

M. ALAIN TREMBLAY :

75 J'ai regardé ce matin et j'ai vu notre ministre Pierre Arcand, notre ministre de l'Énergie et des ressources naturelles, avait annoncé vendredi dernier la relance d'un processus d'une nouvelle politique énergétique, puis le site internet présente déjà là, en gros dès le départ, sur le site, toute l'information sur le processus de la nouvelle politique énergétique et, en même temps, la politique énergétique qui est en vigueur actuellement depuis 2006 est là. Puis, un rapport aussi qui est – le

80

nom, attendez – bon, il y avait une commission sur les enjeux énergétiques de septembre à octobre 2013, il y a eu une grande consultation puis il y a un rapport final qui est sur le site. Fait que là c'est facile à trouver, c'est dès l'ouverture, vous allez sur...

85

M. MICHEL GERMAIN, président :

Oui, c'est du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

90

M. ALAIN TREMBLAY :

Oui.

95

M. MICHEL GERMAIN, président :

Très bien. Donc, ça va pour les autres personnes-ressources ? Hier, nous avons abordé rapidement – la Commission ne voulait pas spécialiser certains sujets en ouverture de l'audience publique – il y a été brièvement mention des champs électriques et magnétiques. Mon collègue, monsieur Paquin, va enchaîner sur ce point-là, d'entrée de jeux. Je lui cède la parole.

100

M. MARC PAQUIN, commissaire :

Bonjour à tous. Notre première question ira à l'Institut national de santé publique concernant – où est-ce que vous êtes... ah, bonjour; peut-être prendre place ici. Oui, s'il vous plaît.

105

On a porté à notre connaissance que vous aviez publié récemment – en fait très récemment – une nouvelle étude ou un sommaire de l'état des connaissances sur l'exposition aux champs électromagnétiques. Et donc je voulais avoir un peu d'information, on voulait avoir un peu d'information sur c'est quoi le contenu de cette nouvelle étude.

110

M. DENIS GAUVIN :

Bonjour, Monsieur le président. Bonjour, Monsieur Paquin. Vous m'entendez bien? O.K.

115

Denis Gauvin, je travaille à l'Institut national de santé publique du Québec. L'Institut est un centre de référence, centre d'expertise auprès du ministère de la Santé et également auprès des directions de santé publique. Je travaille dans le domaine des champs électromagnétiques depuis 1988, années environ auxquelles le réseau de la santé publique s'est intéressé justement à cette problématique-là : est-ce que oui ou non, les champs magnétiques peuvent poser problèmes au niveau de la santé de la population?

120

125 Je pourrais faire un bref historique en cinq minutes, c'est de résumer 35 ans de recherche intensive sur le sujet. La Santé publique, ça fait environ 25 ans qu'on s'intéresse au dossier puis qu'on mène diverses activités. On a publié plusieurs rapports relativement à cette problématique-là; ils sont sur les sites internet, entre autres, de l'Institut. Ils sont facilement trouvables.

130 On a reçu – bon, le dossier a cheminé donc à travers les années avec toujours en perspective qu'il pourrait y avoir un lien possible de risques de leucémie chez l'enfant associés à l'exposition aux champs magnétiques principalement. Ça a débuté avec l'étude de Wertheimer qui avait été réalisée en 1979. Suite à ça, il s'est enclenché une multitude de recherches à travers le monde, autant au niveau des études épidémiologiques où on compare les populations exposées versus non-exposées. Il y a eu des recherches au niveau cellulaire auxquelles on exposait des cellules pour essayer de déterminer est-ce que oui ou non il y a un phénomène physiologique qui peut arriver. On a regardé... il y a des études au niveau animal qui ont été réalisées. Donc, des milliers et des milliers de projets de recherche qui ont été réalisés au cours des années.

140 Face aux différentes demandes qui sont issues soit de la population ou encore lors des audiences publiques, il y avait eu une demande expresse de la Table de concertation nationale en santé publique – ça représente tous les directeurs de santé publique de la province; on a 18 régions au niveau de la santé publique – et les directeurs nous ont demandé de dégager une position commune pour essayer d'harmoniser un peu notre position concernant les effets aux champs électromagnétiques.

145 Donc, il y a eu un comité de créé en 2011 à ce sujet-là, qui réunissait principalement des gens des directions de santé publique qui ont eu à travailler sur le sujet. L'Institut participait également là-dessus avec mon collègue qui est ici, Mathieu Gauthier, qui est physicien, a participé également aux travaux. Nous avons Agathe Croteau, également de l'Institut, qui est spécialiste au niveau de l'épidémiologie. Il y avait des gens de la Direction de la santé publique de Montréal et la Direction de la santé publique de la capitale nationale également, et le ministère de la Santé.

150 Donc, on a débuté nos travaux principalement en fonction des nouvelles études qui avait été issues principalement à partir de 2006, parce qu'il y avait eu des constats de faits en 2000, en 2006. Donc, on a concentré nos recherches principalement sur les nouvelles publications après 2006. On regardait principalement au niveau des études épidémiologiques, qu'est-ce qui avait été réalisé. Il y a eu trois grosses méta-analyses, méta-analyses qui font un rassemblement des principales études qui ont regardé leucémie chez l'enfant versus exposition aux champs magnétiques.

160 On a regardé principalement ces études-là. On a même fait nos propres analyses. Agathe Croteau a fait même des propres analyses en fonction d'une nouvelle étude également qui avait été publiée pour voir est-ce que oui ou non il y a une certaine évolution au niveau de l'établissement de ce risque-là.

165 Force est de constater, bon, en fonction de l'ensemble de la littérature, on en arrive à la conclusion que les éléments de preuve à l'heure actuelle ne permettent pas de conclure. On est encore avec ce constat-là. Malgré la multitude de recherches qui ont été réalisées à travers le monde, à l'heure actuelle, on ne peut pas conclure qu'il y a effectivement un effet néfaste au niveau de la santé associé à l'exposition aux champs magnétiques.

170 Les études épidémiologiques réalisées chez l'enfant et la leucémie vont montrer une possibilité d'un risque accru de leucémie en fonction d'une exposition plus élevée aux champs magnétiques, mais on ne peut exclure la possibilité que ce lien-là pourrait être dû à un ensemble de facteurs. On ne pense pas que c'est juste le hasard qui pourrait expliquer cette augmentation du risque qui est observée principalement au niveau des méta-analyses mais on ne peut, en tant que tel, exclure une combinaison de facteurs qui pourrait expliquer cette observation-là au niveau des études épidémiologiques.

175 Quand on parle d'ensembles de combinaisons, ça peut être : est-ce qu'on a vraiment bien évalué l'exposition dans le cadre de ces études-là? Est-ce qu'on a bien choisi les populations-témoins? Parce qu'il faut comparer les cas versus les témoins. Est-ce qu'il peut y avoir eu des problèmes méthodologiques de ce côté-là? Est-ce qu'on a regardé l'ensemble des facteurs – on appelle ça des paramètres, les facteurs confondants? Est-ce qu'il y a d'autres facteurs qui pourraient expliquer la survenue de leucémie et qui n'auraient pas été pris en compte dans ces études-là?

185 Donc, on demeure avec cette possibilité de risques là mais on ne peut... on ne peut pas malheureusement conclure à l'heure actuelle.

190 Un des éléments, au cours des années, on espérait beaucoup, qui pourrait amener des réponses et, entre autres, au niveau des études cellulaires et des études chez l'animal, il y a eu plein, plein de recherches, des recherches importantes qui ont été faites entre autres chez l'animal pour essayer de voir, oui ou non, est-ce que les champs magnétiques sont cancérigènes, et la majorité voire presque la totalité des études se sont toutes avérées négatives. On n'a pas eu de démonstrations à l'effet que, au niveau biologique, il y a avait une démonstration de cette cancérogénicité, autant chez l'animal que chez la cellule.

195 Au niveau des mécanismes d'action, il y a également plusieurs recherches qui ont été menées pour essayer d'expliquer d'une certaine façon, est-ce qu'on pourrait faire une démonstration que, en fonction de tel mécanisme, il pourrait y avoir une démonstration d'un lien avec la survenue de cancer chez l'enfant et, encore là, c'était négatif.

200 Donc, l'ensemble des preuves sont assez faibles et assez limitées concernant le lien entre la survenue de la maladie et l'exposition aux champs magnétiques. Mais le doute est encore là malgré

205 tout. Donc, toutes les études qui ont été réalisées au cours des dernières années n'ont pas, en tant que telles, renforcé le lien; à la limite, on pourrait dire qu'ils l'ont plus amoindri du fait de l'ensemble des études négatives qui ont été observées au cours des différentes années. Sauf que, du fait des observations qui sont faites au niveau des études épidémiologiques, on ne peut totalement exclure ce risque-là mais, en tant que tel, il demeure faible.

210 Fait qu'en fonction de ce constat-là, on a émis différentes recommandations au niveau du comité. Ce document-là qui a été entériné, comme je vous l'ai mentionné, par l'ensemble des... qui a été approuvé par l'ensemble des intervenants en santé environnementale, mais également par les directeurs de la Santé publique, et on a émis – à l'intérieur de ce document-là qui est disponible à l'heure actuelle sur le site du ministère de la Santé, il a été rendu disponible lundi de cette semaine – on fait des recommandations au ministère de la Santé également à l'Institut, entre autres, pour suivre l'évolution des connaissances – parce qu'il se fait encore des recherches à ce niveau-là puis on doit continuer à suivre le dossier.

220 On demande au ministère de la Santé et également aux directions de santé publique, de communiquer également adéquatement c'est quoi l'état des connaissances actuelles, faire la juste part des choses relativement à la connaissance concernant les risques mais également au niveau de l'ampleur des incertitudes associées aux champs magnétiques. On demande également aux directions de Santé publique s'ils ont à proposer des recommandations appropriées pour bonifier les projets d'installations électriques en tenant compte des particularités environnementales et socio-régionales.

225 Donc, on regarde l'ensemble du projet, autant champ magnétique que tout l'ensemble des problèmes environnementaux qui pourraient être associés au projet et concernant les champs électromagnétiques eux-mêmes. Les commentaires ou propositions des directions de Santé publique ne devraient pas être basés sur des critères d'exposition arbitraires. On fait souvent mention à l'intérieur des différents articles scientifiques, la limite de .2, .3 ou .4 microtesla à partir duquel il y a une observation au niveau de la leucémie et l'exposition aux champs magnétiques.

235 Ce .4 ne doit pas servir, selon notre organisation, selon notre comité, selon l'Organisation mondiale de la Santé, selon la ANSES, qui est l'Agence française de santé, également, on ne peut, à l'heure actuelle, fixer de limites arbitraires en fonction de ce .4. Parce que un : le degré d'incertitude est très grand et, entre autres, ce .4 est un peu établi de fonction arbitraire en fonction, entre autres, de la taille de la population qui est évaluée, on regarde l'ensemble de nos gens, on essaie de faire un *cutt off* sur à peu près où ça peut être réalisé en fonction de l'étude de... au niveau statistiquement significatif, et le .4 demeure un seul arbitraire du fait qu'on ne connaît aucun mécanisme d'action.

On ne sait pas si c'est le champ magnétique, est-ce que c'est un paramètre qui pourrait être associé au champ magnétique, est-ce que c'est la fluctuation du champ magnétique, etc. À l'heure actuelle, il serait non raisonnable d'aller établir une limite d'exposition en fonction d'exposition chronique aux champs magnétiques.

245

Puis un dernier point. La recommandation est adressée au promoteur de l'installation électrique de favoriser la concertation, les activités d'information et de consultation auprès de la population, auprès de tout projet qui pourrait avoir un impact au niveau de la communauté.

250

M. MARC PAQUIN, commissaire :

Merci. Avant de parler des recommandations, je voulais juste comprendre ou m'assurer que je comprends bien. Au niveau des trois méta-analyses que vous avez faites, c'était sur le lien leucémie chez l'enfant et l'exposition aux champs électromagnétiques. Est-ce que vous avez fait des études sur d'autres maladies et si vous ne les avez pas faits, est-ce que c'est parce que... pour quelles raisons?

255

M. DENIS GAUVIN :

O.K. Effectivement, ce qu'on a fait, il y a eu trois méta-analyses qu'on a regardées mais on en a réalisé une propre à nous également en fonction de l'ajout d'une nouvelle étude également qui était publiée récemment. Mais c'est effectivement spécifique à la leucémie chez l'enfant.

260

En fonction des revues de littérature qui ont été réalisées sur le sujet – si vous prenez l'Organisation mondiale de la Santé et les autres organismes reconnus, ce qui ressort... bon, les autres cancers autant chez l'adulte que chez l'enfant, il y a moins... il y a moins de démonstrations à l'effet que ça pourrait représenter un risque au niveau de la santé. Qu'on parle aussi au niveau reproduction, au niveau du système immunitaire, au niveau des maladies neuro-dégénératives, problèmes cardiovasculaires, il n'y a moins de démonstration à l'effet que ça pourrait occasionner un risque au niveau de la santé et bien souvent, il n'y a pas du tout de démonstration.

265

270

Par contre, au niveau de la leucémie chez l'enfant, c'est là où il y avait plus une tendance où on observait, à fréquence un peu plus régulière, une légère augmentation du risque associée à la leucémie.

275

Pris individuellement, chacune des études, bien souvent, on n'observera pas de relations significatives. Du fait de la taille de population, le nombre de cas versus le nombre d'exposés – le nombre de témoins je veux dire – est trop petit pour en arriver à une démonstration statistiquement significative. C'est pour ça qu'on a réalisé... que les chercheurs réalisent une méta-analyse pour augmenter, justement, la puissance de ces études-là et, c'est par ces regroupements d'études-là

280

qu'il y a eu observation d'un lien entre la présence de leucémie chez l'enfant et une exposition aux champs magnétiques.

M. MICHEL GERMAIN, président :

285

Juste pour me rappeler, le titre du document qui est...

M. DENIS GAUVIN :

290

Qui a été déposé?

M. MICHEL GERMAIN, président :

295

... oui, donc, vous nous déposez une copie à la commission...

M. DENIS GAUVIN :

Oui, je pense qu'il vous a été acheminé par le ministère de la Santé...

300

M. MICHEL GERMAIN, président :

On l'a déjà. Et le titre du document est?

M. DENIS GAUVIN :

305

Le titre du document c'est : *Position des autorités de santé publique sur la gestion des champs magnétiques émis par les lignes électriques*. Il est sur le site du ministère de la Santé.

M. MARC PAQUIN, commissaire :

310

Merci. Au niveau des recommandations que vous avez énoncées, vous n'avez pas fait... ou vous n'avez pas mentionné de recommandations qui seraient adressées au ministre ou au gouvernement d'établir des normes d'exposition. Est-ce que c'est parce que vous jugez qu'il n'y a pas une nécessité, ce n'est pas une nécessité?

315

M. DENIS GAUVIN :

320

Il n'y a pas de normes en tant que telles au niveau canadien ou encore au niveau québécois concernant l'exposition aux champs électromagnétiques de 60 Hz. Il existe, par contre, des recommandations qui peuvent servir de base. On parle, entre autres, du Comité international sur la

protection des radiations non ionisantes. Beaucoup de pays vont se baser sur ces recommandations pour établir des limites d'exposition à ne pas excéder. Ces limites-là sont, par contre, basées sur des effets aigus – donc une exposition à court terme qui pourrait avoir un effet au niveau physiologique et qui sont clairement démontrées.

325

On parle de niveaux, entre autres au niveau du champ magnétique, il n'y a à peu près aucune situation. C'est des situations très, très spécifiques dans lesquelles ça pourrait excéder ces recommandations-là. La recommandation pour le champ magnétique est à 200 microtesla. A niveau des lignes électriques d'Hydro-Québec, vous n'avez pas ce type d'exposition-là, à moins d'aller visiter des installations à l'intérieur même des installations électriques. Puis, à ce moment-là, il peut y avoir des recommandations faites par le promoteur pour limiter les personnes qui pourraient avoir une certaine sensibilité comme, par exemple, les porteurs de stimulateurs cardiaques.

330

M. MICHEL GERMAIN, président :

335

Donc, si j'ai bien compris, dans le cas du projet 735kV, même si on tient compte du poste, en fonction des emprises de la ligne, donc, la distance minimale que la ligne serait des propriétés, donc, il n'y a pas de recommandations de niveau d'exposition spécifique...

340

M. DENIS GAUVIN :

Pour ce qui est de la problématique du champ magnétique, ça n'excèdera pas les recommandations internationales basées là-dessus. Pour ce qui est de l'exposition aux champs électriques, si vous allez vous promener sous la ligne, à ce moment-là, il pourrait y avoir des dépassements de certains niveaux, par exemple, le 735kV, on peut avoisiner les 10kV par mètre en termes de champs électriques pour ce qui est de l'exposition.

345

Donc, pour ceux qui auraient utilisation de l'emprise de la ligne, à ce moment-là, il pourrait y avoir des niveaux d'exposition pour ce qui est du champ électrique, qui pourraient être excédés.

350

M. MICHEL GERMAIN, président :

Mais étant donné que les gens ne font que circuler, ça ne pose pas de problèmes?

355

M. DENIS GAUVIN :

Bien, il y a un peu... c'est entre autres, bon, il y a certaines recommandations, il y a certaines incertitudes... c'est plus des cas anecdotiques, entre autres, au niveau des porteurs de stimulateurs cardiaques, est-ce que oui ou non, ça peut représenter un risque. Il est toujours conseillé aux gens qui sont justement porteurs de ces appareils-là de consulter son médecin pour justement vérifier la

360

fiabilité de leur appareil, pour justement limiter éventuellement des problèmes qui pourraient y avoir d'interférences avec la présence de champs électriques.

M. MARC PAQUIN, commissaire :

365

O.K. Donc, oui, effectivement il y a quelques normes au niveau international. Donc, dans votre rapport, vous ne faites pas de recommandations à l'effet que le Québec devrait adopter des normes d'exposition chronique?

370

M. DENIS GAUVIN :

Ce qu'on mentionne c'est qu'on devrait s'appuyer sur les normes existantes. On ne suggère pas, en tant que tel, de les adopter. On n'a pas senti le besoin qu'il y avait une... qu'il y avait vraiment un besoin par rapport à cette adoption de normes. Mais on recommande quand-même de s'appuyer sur les normes existantes qui sont proposées par les organisations reconnues.

375

M. MARC PAQUIN, commissaire :

Peut-être une dernière question.

380

M. DENIS GAUVIN :

Oui.

385

M. MARC PAQUIN, commissaire :

Par rapport à ce qui se fait aux États-Unis, dans les autres provinces canadiennes, dans les pays scandinaves, où est-ce qu'on se positionne? Si on suit les règles internationales, est-ce qu'on est plus sévères que ce qui se fait dans ces pays-là ou est-ce qu'on n'est moins sévères?

390

M. DENIS GAUVIN :

Il y a toujours possibilité de se comparer aux pires comme aux moins pires. Il y a un peu de tout au niveau de la gestion des champs électromagnétiques. Vous allez voir certains pays qui vont faire des recommandations, par exemple, à 1 microtesla, ne pas excéder le 1 microtesla, ne pas construire d'écoles à proximité de lignes à haute tension. Donc, il y a beaucoup de sensibilité relativement à la gestion même de ce risque-là.

395

Nous, on s'est basé principalement en fonction des données scientifiques existantes et en fonction justement de l'ampleur des incertitudes, les données récentes, l'absence de mécanismes d'action,

400

l'absence d'effets. On ne croyait pas qu'il était approprié, à ce moment-ci, d'aller proposer de telles recommandations spécifiques, basées en fonction des données de la littérature existante.

M. MICHEL GERMAIN, président :

405

Maintenant, si on enchaîne... peut-être rester ici. On va enchaîner du côté d'Hydro-Québec concernant les champs électromagnétiques, entre autres, vous avez fait mention dans le document de réponses à des questions adressées par le ministère du Développement durable à l'effet que, par exemple, Hydro-Québec a ses propres directives internes concernant l'exposition aux champs magnétiques, notamment, qui est produit par les lignes. Donc, ces directives-là, est-ce que ce sont des directives écrites et, si oui, est-ce que c'est possible d'en avoir une copie? C'est une mention qui est faite dans le PA 5-1, page 40, entre autres. Monsieur Bolullo?

410

M. MATHIEU BOLULLO :

415

Monsieur le président, comme je le mentionnais hier, au niveau des... quand on établit les... entre autres les limites d'emprise des lignes à haute tension, c'est régi par un ensemble de facteurs, des fois qui sont physiques, donc, chute des arbres en bordure d'emprise ou des phénomènes électriques, donc, valeurs de champ électrique à respecter en bordure d'emprise, valeurs de champ magnétique à respecter en bordure d'emprise. Pour les valeurs de champ électrique, on parle de valeurs qui sont de l'ordre de 2kV par mètre en bordure d'emprise. Comme l'a mentionné monsieur Gauvin, sous les lignes on a des valeurs de champ électrique qui sont variables, qui peuvent atteindre 10kV par mètre.

420

M. MICHEL GERMAIN, président :

425

Mais, à ce moment-là, est-ce que vous avez des documents qui fixent ces règles-là que vous pourriez nous remettre? En même temps, on pourrait voir, faire une comparaison voir qu'est-ce qui... les dernières tendances dans la littérature par rapport à vos positions.

430

M. MATHIEU BOLULLO :

Au niveau des règles, si vous permettez, je demanderais Geneviève Ostiguy qui est médecin à Hydro-Québec, spécialiste des phénomènes de champ électrique et magnétique, de vous étaler un peu nos règles là-dessus.

435

M. MICHEL GERMAIN, président :

Parfait. Bonjour, Madame.

440

Mme GENEVIÈVE OSTIGUY :

445 Bonjour, Monsieur le président. Mon nom effectivement est Dr Ostiguy. Je suis médecin contractuelle pour Hydro-Québec. Je m'occupe avec mon collègue, Dr Michel Plante, de la question des champs électriques et magnétiques depuis plusieurs années. Je suis également médecin en pratique. Donc, j'ai à la fois le côté clinique et le côté un petit peu plus en lien avec les études sur la question des champs électriques et magnétiques.

450 Pour répondre à cette question spécifique concernant les règles d'Hydro-Québec, en fait, ce n'est pas des normes... en fait, c'est des... comment dire, c'est des recommandations internes en bordure d'emprise.

455 Donc, effectivement, en ce qui concerne le champ électrique, on recommande 2kV par mètre, mais ce n'est pas pour des motifs de santé. C'est pour des motifs essentiellement, parfois, de confort sous les lignes. Parce qu'on sait, par exemple, qu'un champ électrique, quand on atteint environ 5kV par mètre, il y a à peu près 7% des gens qui peuvent ressentir ce qu'on appelle une micro-décharge. Donc, ce n'est pas quelque chose qui est dangereux pour la santé mais c'est quelque chose, une sensation finalement de décharge, qui est brève, qui est limitée à la surface de la peau et qui ne concerne pas les organes internes. Donc, ce n'est pas quelque chose de dangereux pour la santé mais plus on augmente en champ électrique, plus ça peut devenir désagréable ou parfois douloureux – on parle de 10kV par mètre à peu près, 50% des gens vont sentir, par exemple, douloureuses les micro-décharges.

460 En ce qui concerne le champ magnétique, on a aussi des profils typiques de lignes à haute tension qui sont disponibles dans l'entreprise. Et pour Hydro-Québec, je crois qu'on a déposé notre position sur la question des champs électriques et magnétiques. On a aussi déposé le rapport du Conseil médical de la Direction Santé-Sécurité sur la question des champs électriques et magnétiques. Puis, il ne devrait pas y avoir comme telles de limites de champs magnétiques hormis la recommandation internationale de la Commission internationale de protection contre le rayonnement non-ionisant, qui est de 200 microtesla.

470
475 Donc, pour votre question spécifique, c'est ce que j'avais à mentionner. Maintenant, en lien avec les informations qui vous ont été transmises par l'Institut national de la santé publique, j'aurais quand-même des commentaires à formuler puis de nouvelles informations à donner à la Commission. Est-ce que vous me permettez de...

M. MICHEL GERMAIN, président :

480 Oui, allez-y.

Mme GENEVIÈVE OSTIGUY :

485 Oui, donc, en fait, il y a très peu de médecins à travers le monde qui se sont prononcés sur la question des champs électriques et magnétiques. Généralement, ce sont des ingénieurs, des physiciens et des biologistes, en fait, ce sont des gens qui connaissent très bien la question mais, comme je vous disais, à la Direction Santé Sécurité, on a 20 médecins qui œuvrent à temps partiel sur différents aspects mais qui rencontrent donc régulièrement des travailleurs qui œuvrent avec l'électricité, et qui se préoccupent donc de la santé des travailleurs.

490 Moi et mon collègue, Dr Plante, on s'occupe beaucoup des questions qui touchent la santé du public. Donc, c'est très large. Mais ça comprends, notamment, la question des champs électriques et magnétiques. On exerce une vigie constante, on contribue aux projets de recherche internationaux. Hydro-Québec est vraiment en avant de la parade et toujours à l'avant-plan pour vérifier les aspects qui, à notre sens, nécessitent d'être clarifiés.

495 Nous, notre opinion en tant que médecins de la Direction Santé Sécurité d'Hydro-Québec, c'est que, à la lumière de l'examen de l'ensemble de la littérature scientifique, premièrement les niveaux d'exposition aux champs magnétiques sont faibles et sont inférieurs aux recommandations internationales qui sont les plus restrictives, que je viens d'énoncer.

500 Ensuite de cela, on dispose – comme le disait monsieur Gauvin – d'un volume exceptionnel d'études qui ont été réalisées depuis 40 ans. Je pense qu'il n'y a pas beaucoup de sujets qui ont été aussi étudiés que la question des champs électriques et magnétiques. Il y a plus de 200 études épidémiologiques sur la seule question du cancer. On a plusieurs milliers d'études à l'échelle cellulaire. On a une cinquantaine d'études animales, de longue durée. Chez nos travailleurs, c'est un élément très important et il y a des études qui ont été réalisées autour de 94 et qui n'ont pas rapporté de différences dans le taux de cancer chez les travailleurs qui étaient très exposés aux champs magnétiques versus ceux qui étaient moins exposés. Donc, par exemple, nos monteurs, nos jointeurs, peuvent parfois être 16 fois plus exposés que le reste de la population aux champs magnétiques, notamment.

510 Pour nous, les études épidémiologiques de grande envergure qui sont les mieux conçues sont celles qui mesurent précisément les champs magnétiques dans les résidences des enfants. Et quand je pense à certaines études, notamment McBride, qui est une étude faite en Colombie-Britannique qui incluait des enfants du Québec, Linet et Day, c'était des études qui étaient négatives.

515 Comme le mentionnait monsieur Gauvin, il n'y a pas de toxicité quand on a une exposition chronique à des niveaux très élevés, on parle de 5 000 microtesla. Chez l'animal, on sait que les études animales sont très sensibles pour identifier les cancérigènes chez l'humain. Donc, il n'y a pas

520 eu de cancérogénicité jusqu'à 5 000 microtesla, donc, on parle de niveaux très élevés de champs magnétiques.

525 Malgré tous les efforts de recherche, dans des congrès de physiciens, dans des congrès de biologistes, il n'y a aucun mécanisme d'action qui a été identifié par lequel finalement une cellule saine pourrait devenir cancéreuse sous l'action d'un champ magnétique.

530 La position de Santé Canada, on la connaît. La position du MSSS dans le résumé administratif est aussi à l'effet qu'il n'y a pas une mesure préventive particulière à prendre en lien avec les l'éviction des champs magnétiques.

535 Sur la question de la leucémie infantile maintenant. Je pense que c'est peut-être l'objet qui a fait le... peut-être l'élément qui a fait l'objet du plus de débats au cours des dernières années. Bon, tout a commencé en 79, quand une étude exploratoire par Wertheimer et Leeper aux États-Unis a rapporté qu'il y avait un lien statistique entre l'exposition de faibles niveaux de champs magnétiques et un risque accru finalement de cancer chez l'enfant.

540 Il y a eu, comme je disais, des études très bien conçues qui ont mesuré les champs magnétiques qui étaient globalement négatives mais il y a eu aussi certaines méta-analyses – dont parle monsieur Gauvin – les méta-analyses, ce sont des analyses qui regroupent les résultats de plusieurs études, et ces méta-analyses ont rapporté une augmentation du risque de leucémie infantile par un facteur grosso modo de 2, mais les auteurs ont même reconnu qu'il y avait plusieurs biais potentiels qu'ils ne pouvaient pas contrôler tout à fait et parfois, ça comparait des pommes avec des oranges. Dans le sens que des fois il y avait des champs magnétiques mesurés, des fois il y avait des champs magnétiques estimés.

545 Le message que les autorités Santé compétentes tirent c'est quand-même à l'effet qu'il n'y a pas de lien de causalité. Donc, c'est beau établir un lien épidémiologique mais ce qui est important c'est qu'il y ait une causalité. Donc, le lien cause à effet, donc, qui aurait été établi entre l'exposition, par exemple, à un certain niveau de champ magnétique et la leucémie infantile.

550 J'aimerais, en complément du rapport de l'INSPQ, parler d'une étude, la capsule 378. C'est une étude qui est parue en 2014 sous la plume de Kathryn Bunch et ses collaborateurs. C'est une étude qui, à mon sens, pourrait éclairer la Commission parce que ça jette vraiment un éclairage intéressant et nouveau sur la question de la leucémie infantile et du champ magnétique. Est-ce qu'on peut avoir la capsule à l'écran, sinon, je vais dire essentiellement ce qui en est.

Donc, ce qu'on voit essentiellement dans la capsule 378 que j'avais préparée sur cette étude-là, c'est qu'il semble y avoir une augmentation du risque de leucémie infantile en Angleterre entre 70 et 90 mais, de façon intéressante, l'augmentation du risque disparaît à compter des années 90 pour

560 se situer à un risque relatif de 1. Et ça plaide donc, vous savez, dans les études épidémiologiques,
en faveur d'une absence d'augmentation de risque. C'est une étude en anglais mais je me permets
ici de traduire librement la conclusion des auteurs, bien que je ne sois pas traductrice. Mais ce qu'ils
disent c'est que, presque certainement, le résultat ne peut être produit par les champs magnétiques
des lignes à haute tension et il est peu probable qu'il soit attribuable à toute autre émanation
565 physique en provenance des lignes, si le résultat n'est pas simplement dû à un artefact de l'étude ou
au hasard, la seule possibilité restante semble résider dans les caractéristiques changeantes de la
population qui demeure près des lignes électriques.

Et nous, ça fait quand-même de nombreuses années qu'on pense que c'est vraiment les
570 caractéristiques sociodémographiques des gens qui restent près des lignes qui peuvent expliquer
une augmentation du risque de cancer, dans le cas présent, la leucémie infantile.

Donc, bien sûr, ça fait peut-être depuis 1979 que cette question a été étudiée. Lorsqu'on pose
un jugement sur les effets sur la santé, à mon sens, là, il faut évaluer les notions dans leur globalité.
575 Et quand on a des études animales – qui sont pourtant très sensibles pour identifier les
cancérogènes humains – qui sont négatives, quand on a des études chez les travailleurs qui sont
négatives, quand on a de nouvelles études avec 16 000 participants qui semblent plaider en faveur,
probablement plus de caractéristiques sociodémographiques des populations, pour nous c'est très
rassurant. Et je pense que, comme médecins, on a une responsabilité, oui, d'identifier un cancer
580 chez un patient s'il en a un, mais également on ne veut pas faire le deuxième type d'erreur de dire à
un patient qu'il a un cancer s'il n'en a pas. Et autant – je pense – les médecins de première ligne que
les médecins de santé publique ont la responsabilité de rassurer la population quand, vraiment, les
éléments de preuve en faveur d'une absence d'effet sont supérieurs aux éléments de preuve en
faveur d'une présence d'effet. Donc, c'était mon commentaire à cet effet-là.

585 Et concernant les stimulateurs cardiaques, c'est aussi un sujet qu'Hydro-Québec étudie. Moi,
en fait, je suis la personne qui s'occupe des projets de recherche à cet égard. Ce que je peux vous
dire c'est que les dispositifs sont généralement bien protégés contre les interférences parce qu'ils
sont munis de filtres de rejet des interférences. Pour les champs magnétiques sous les lignes à
590 haute tension, il n'y a clairement pas de problèmes parce que le niveau de champ magnétique est
inférieur aux limites des fabricants de stimulateurs et défibrillateurs automatiques implantables : les
limites sont de 100 MHz.

En ce qui concerne le champ électrique, il faut savoir qu'un champ électrique produit au sol par
595 la ligne peut théoriquement dépasser le seuil vérifié par les manufacturiers. Ils ont un standard
international qui s'appelle ISO14117, et dans ce standard international et les calculs qui dérivent
d'une norme européenne, ils avancent qu'ils font des vérifications standard pour un niveau de
champ électrique de 5,4 kV par mètre. Donc, il y a aussi une marge de sécurité de ce seuil-là et il est
peu probable que le champ électrique de la ligne interfère avec ces appareils-là.

600

Il n'y a pas de cas qui a été rapporté à l'entreprise. On collabore aussi avec des cardiologues de l'Institut de cardiologie de Montréal sur cette question depuis 2010 activement et, eux non plus n'ont pas eu de cas. Mais, on est en cours, en fait on est en train de faire des études expérimentales pour valider si les seuils de sécurité sont supérieurs finalement à 5.4 kV par mètre.

605

Déjà, on a la compagnie *Medtronic* qui est le principal fabricant de stimulateurs cardiaques qui a changé son seuil de 6 à 10 kV par mètre sur la base de ces essais-là. Et donc, prochainement, au cours des prochaines années, on devrait publier dans la littérature, dans des revues de cardiologues, vraiment des revues très sérieuses, les résultats des études qui sont en cours.

610

Dans l'attente, on suggère aux gens d'éviter de rester de façon prolongée dans l'emprise des lignes de 230 kV et plus. Le champ maximal électrique au sol qu'on pourrait retrouver sous une 735 à mi portée, quand les conducteurs sont au plus bas, donc c'est vraiment très ponctuel comme endroit, pourrait être de 9.3 kV par mètre. Mais, comme on vous mentionne, à nouveau, on n'a pas eu de cas qui a été rapporté tant aux cardiologues qu'à l'entreprise.

615

M. MICHEL GERMAIN, président :

Très bien. Je vous remercie.

620

M. MARC PAQUIN, commissaire :

Simplement. Est-ce que vous avez regardé au niveau des craintes que les champs électromagnétiques causent chez les gens puis les conséquences psychosociales associées à ça?

625

Mme GENEVIÈVE OSTIGUY :

En fait, je pense, on n'a pas évalué à Hydro-Québec la question des conséquences psychosociales que les champs électromagnétiques pourraient créer, mais ce qu'on fait, en fait, c'est qu'on a un site internet qui est quand-même très bien étoffé, qui a été revampé en 2013-2014, on a une brochure sur les champs électromagnétiques. Moi et Dr Plante, on est des médecins à la Direction Santé Sécurité et, dès qu'une personne a des inquiétudes ou des craintes en lien avec des champs électriques et magnétiques, ils peuvent se référer à nous puis on les réfère également à Santé Canada ou encore à leur Direction régionale de santé publique pour obtenir plus d'informations.

630

635

Donc, je pense que la meilleure façon de calmer des craintes de la population, c'est probablement de leur donner l'information factuelle la plus juste possible, on parle de l'information en date de 2014.

640 **M. MARC PAQUIN, commissaire :**

J'ai une dernière question. Est-ce que vous, de votre côté, vous avez étudié les conséquences psychosociales des craintes associées aux lignes électriques?

645 **M. DENIS GAUVIN :**

650 On a regardé les différents constats qui sont émis par les organismes de santé. Effectivement, ça peut poser problème pour des catégories de personnes; on parle, entre autres, hypersensibilité aux champs électromagnétiques où on fait mention de différents problèmes de santé : des maux de tête, insomnie, etc. – à peu près tout y passe au niveau des types de symptômes qui y sont décrits.

655 Ces symptômes-là sont réels mais la démonstration des symptômes versus l'exposition aux champs électromagnétiques n'est pas du tout démontrée. À chaque fois qu'on a essayé de faire des démonstrations à double insu, à double aveugle, ça s'avérait toujours négatif. On sait, par contre, que les gens qui ont des craintes relativement à ces champs électromagnétiques peuvent développer des problèmes de santé.

660 Donc, au niveau de l'Institut même, on n'a pas de projets spécifiques associés aux champs électromagnétiques d'extrême basse fréquence, c'est-à-dire des 60kHz. Mais on a un projet qui est en cours à l'heure actuelle mais c'est plus en lien avec les radiofréquences. Par exemple, la proximité des antennes de téléphonie mobile ou encore les compteurs intelligents, qui sont présentement installés par Hydro-Québec.

665 **M. MICHEL GERMAIN, président :**

Alors, je vous remercie.

670 **M. DENIS GAUVIN :**

675 Je veux juste apporter un élément d'information complémentaire. On est tout à fait d'accord à l'effet qu'effectivement, il faut donner l'information la plus factuelle possible au niveau de la population et c'est ce que le document qui a été réalisé par notre comité de travail et entériné par les directeurs de santé publique, qui sont tous médecins, là, c'était... l'objectif c'était effectivement de transmettre une information la plus factuelle possible et la plus transparente possible en fonction de l'état et des connaissances actuelles.

680

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. MICHEL GERMAIN, président :

685

Très bien. Je vous remercie. Nous allons maintenant faire le tour du registre. Donc, on sait que plusieurs personnes qui étaient ici hier soir ne sont pas là cet après-midi. Néanmoins, les personnes vont être appelées à nouveau ce soir. Mais je veux quand-même faire le tour systématiquement parce que j'ai des gens qui étaient inscrits ici à Terrebonne ainsi qu'à Rawdon.

690

Monsieur Pierre Cyr ? - Je ne crois pas qu'il est ici. Monsieur Yvon Arbour? Madame Sylvie Fournier? Madame Constance Durocher? Jacqueline Brault? À Rawdon, j'avais Monsieur Luc Dufort – est-ce qu'il est dans la salle à Rawdon? - Madame Roberte Sylvestre, est-elle à Rawdon?

695

J'avais une autre liste hier de Terrebonne. Monsieur André Dallaire ? – pas ici. Jean-Étienne Salvail? Madame Chantal Lapointe? Elle serait ici - elle est à Rawdon. O.K. j'avais Terrebonne. Donc, oui, Madame Lapointe est là.

Bonjour, Madame.

700

Mme CHANTAL LAPOINTE :

Bonjour.

705

M. MICHEL GERMAIN, président :

Votre première question, s'il vous plaît.

710

Mme CHANTAL LAPOINTE :

715

Je suis surprise de voir que je vais pouvoir parler à monsieur Gauvin parce que j'avais justement une question. J'ai un document qui date de janvier 91, qui est intitulé « *Les effets des champs électromagnétiques de 50 à 60 Hz sur la santé* », qui a été fait en collaboration avec monsieur Lavallois et Pierre Lavoie, à l'époque. Ce document à l'intérieur révélait qu'en termes d'information à la population, Hydro-Québec demeure le principal intervenant au Québec par la publication de rapports, de brochures d'information et par la réalisation d'un centre d'interprétation sur le sujet.

720 Ma question est : étant donné que ça fait 40 ans qu'ils font des études sur les champs électromagnétiques, comment se fait-il qu'en 91, seulement Hydro-Québec demeure encore le principal intervenant pour renseigner la population?

M. MICHEL GERMAIN, président :

725 Donc, est-ce que j'adresse, voulez-vous que je pose la question à monsieur Breault en premier puis on pourrait aller à Hydro-Québec après?

Mme CHANTAL LAPOINTE :

730 Bien, c'est à votre guise, je sais que c'était monsieur Gauvin qui avait créé ce document-là à l'époque, peut-être...

M. MICHEL GERMAIN, président :

735 O.K.

Mme CHANTAL LAPOINTE :

...peut-être qu'il est en mesure de me répondre.

740 **M. MICHEL GERMAIN, président :**

J'ai dit monsieur Breault... Monsieur Gauvin, vous êtes monsieur Gauvin.

M. DENIS GAUVIN :

745 Oui. Je peux expliquer.

M. MICHEL GERMAIN, président :

750 Excusez-moi, je me suis trompé de nom.

M. DENIS GAUVIN :

755 Oui. Le contexte en tant que tel de la rédaction du document. Il y a eu en 87 – si ma mémoire est bonne – la création d'un comité de suivi des effets des champs électromagnétiques sur la santé humaine, qui était dirigé par le ministère de la Santé, auquel participait le ministère de l'Environnement, Énergie et Ressources, et également le ministère de l'Agriculture.

760 Nous, au niveau de la Santé publique, il y avait effectivement Patrick Lavallois, Pierre Lajoie ainsi que moi-même, nous avons agi à titre de consultants auprès du ministère de la Santé. On avait reçu le mandat de faire un état des connaissances en fonction des champs électromagnétiques, c'est quoi les risques associés aux champs électromagnétiques.

765 Effectivement, il n'existait pas à l'époque de documents d'information associé aux champs électromagnétiques. On faisait mention, effectivement, que ça serait une bonne chose, à l'époque en 91 on l'a mentionné que ce serait une bonne chose qu'il y ait de l'information issue du ministère de la Santé pour justement renseigner adéquatement la population. Ça a tardé, je ne suis pas du ministère de la Santé, ce n'est pas moi qui prenais les positions, les décisions relativement à ça mais on a effectivement fait des recommandations à cet effet-là en 91, en 2000 et en 2006.

770 Mais ça a effectivement tardé. Je ne connais pas les raisons factuelles, pour quelles raisons le ministère de la Santé a tardé à transmettre ce type d'information-là. Mais on est heureux que, aujourd'hui même, le ministère de la Santé a enfin publié un niveau d'information adéquat pour la population pour les renseigner sur les effets associés aux champs magnétiques.

775 **M. MICHEL GERMAIN, président :**

Très bien, je vous remercie. Oui, Madame Lapointe?

780 **Mme CHANTAL LAPOINTE :**

Parfait. Puis, suite à ça, c'était sûr, c'était une étude sur la santé humaine mais à l'intérieur de ce document, on pouvait aussi voir qu'il y a eu des études qui ont été faites sur les animaux. Puis, ces collaborateurs-là ont fait des remarques qu'il y avait des malformations sur les embryons d'oiseaux qui étaient provoquées par les champs électromagnétiques à l'époque, aussi le ralentissement du rythme cardiaque sur les rats. Donc, il doit y avoir des effets nocifs créés par les champs électromagnétiques?

785 **M. MICHEL GERMAIN, président :**

790 Oui. Monsieur Gauvin?

M. DENIS GAUVIN :

795 Oui, il y a eu, il y a eu beaucoup d'études qui ont fait des observations relativement à un effet physiologique ou encore un effet sur les différents systèmes. Il faut toujours être prudent relativement à l'interprétation de ces données-là. Il faut les considérer, bien entendu, mais il faut toujours être prudent quant à l'interprétation même de ces résultats-là.

800 Parce qu'il faut regarder un ensemble de facteurs : de quels types d'animaux ont été utilisés, quels types d'exposition ont été faits, quels facteurs ont été contrôlés, et bien souvent – il faut toujours que ce soit répété au niveau de ce type d'analyses-là parce qu'il y a un paquet de facteurs qui pourraient expliquer les observations qui sont faites par les chercheurs.

805 Donc, lorsqu'il y a observation de ce type d'effet-là, on doit répéter l'expérience pour justement s'assurer qu'il y aura reproductivité puis ce qu'on a observé c'était vraiment associé aux champs électromagnétiques. Donc, comme il a été mentionné tout à l'heure, il y a eu de multiples – par la suite, là, on recule loin, on est en 1991 – il y a eu de multiples d'autres études qui ont été réalisées chez des animaux. Malheureusement, bon, ça s'est avéré négatif en termes d'explication plausible concernant un effet néfaste à la santé lorsqu'on regarde au niveau cellulaire ou encore au niveau animal, l'exposition de ces deux milieux-là, animal et cellulaire.

810 **M. MICHEL GERMAIN, président :**

Madame Lapointe?

815 **Mme CHANTAL LAPOINTE :**

Ma dernière question. On sait que derrière les études ou les recherches, il y a souvent des compagnies pharmaceutiques qui sont en contribution financière, qui auraient aussi subventionné ces recherches-là au niveau du Québec?

820 **M. DENIS GAUVIN :**

Au niveau du Québec?

825 **Mme CHANTAL LAPOINTE :**

Oui.

830 **M. DENIS GAUVIN :**

835 On a été financé dans le cadre du, on a réalisé – mon Dieu, je ne sais plus l'année – une étude sur la mélatonine, je pense que c'est fin des années 90 ou au début des années 2000 - j'ai un blanc concernant l'année en tant que telle. On a été financé par des... Hydro-Québec et également Électricité de France, parce qu'il n'y avait pas d'autres organismes de subvention pour la réalisation de cette étude-là. L'étude était menée par le médecin Patrick Lavallois. On regardait, dans le cadre de cette étude-là, la sécrétion de la mélatonine pour les gens qui demeuraient à proximité d'une ligne à haute tension versus ceux qui demeuraient loin des lignes à haute tension.

840 On a cherché ailleurs, on a souvent demandé, entre autres au ministère de la Santé, d'avoir un budget discrétionnaire pour justement étudier les effets associés aux champs électromagnétiques mais les argents n'étaient pas disponibles autant auprès des organismes subventionnaires. Donc, on a dû se tourner vers les compagnies d'électricité pour le financement de ces études-là. Mais on est soumis à un comité d'éthique et on a fait les études en tant que telles selon les règles de l'art.

845 Mais c'est sûr qu'au niveau de la perception de la population, c'est jamais gagnant-gagnant le fait de se faire financer par une compagnie d'électricité. Mais je peux vous garantir que les résultats ont été analysés de façon très adéquate et les conclusions ont été faites de façon très judicieuse également.

850 **Mme CHANTAL LAPOINTE :**

Merci, c'est la réponse que je voulais avoir parce que le Campus McDonald et ses universités sont souvent subventionnés par Hydro-Québec. Donc, nous pouvons avoir certaines inquiétudes. Je vous remercie.

855 **M. DENIS GAUVIN :**

Merci.

860 **M. MICHEL GERMAIN, président :**

Merci, Madame Lapointe. Je vais faire le tour du registre encore. Est-ce que monsieur Rénald Breault est ici? À Rawdon, monsieur... O.K. Monsieur Breault serait à Rawdon aussi? Oui, il est là.

865 **M. MICHEL GERMAIN, président :**

Bonjour, Monsieur Breault. Alors, votre première question?

870 **M. RÉNALD BREAUULT :**

875 Ma question s'adresse à monsieur Bolullo. On a donné plusieurs séances d'information, puis dans une séance d'information, quand on va à une séance d'information, on pose des questions. À l'occasion, on a eu une à Joliette, une au sous-sol de l'église à Rawdon, on est même monté à Montréal-Est, une vingtaine de personnes. À Joliette, il a fallu pratiquement séquestrer les gens pour venir à bout d'avoir quelques réponses d'Hydro-Québec. À Montréal-Est, grande surprise, monsieur Bolullo lui-même a dit qu'il ne répondait pas à des questions. Il n'était pas mandaté ou je ne le sais pas trop.

880 Dans l'article *L'action* du 14 décembre 2012, monsieur Bolullo a signé par monsieur Bousquet-Richard, le titre de l'article c'est *Une séance d'information sans réponses*. Comment comme citoyen, comment comme organisme qui n'en veut pas de la ligne, on peut se positionner là-dessus? On n'a pas l'information, on a même aucune information concernant les compensateurs en série. Comment qu'on peut aller, aujourd'hui, dire devant la population : on a toute donné l'information? Monsieur Bolullo, s'il vous plaît.

885 **M. MICHEL GERMAIN, président :**

890 Comprenez, Monsieur Breault, c'est délicat pour nous de commenter les articles de journaux ou les séances qu'il y a eu, auxquelles nous, la Commission, n'assistions pas. On peut... ici, le but de l'exercice qu'on essaie de faire en première partie, c'est justement de permettre aux gens de poser des questions soit au promoteur, soit aux personnes-ressources et on essaie d'aller chercher les réponses les plus claires possibles dans les circonstances. Tout ce que je peux faire c'est vous inviter à poser des questions.

M. RÉNALD BREault :

895 Blen, c'est une question. Comment on peut se positionner, nous autres, en tant que citoyens, même comme maire ou comme conseiller ? Si on donne pas l'information nécessaire, puis je pouvais même aller dire que monsieur Boulanger, le président d'Hydro-Québec... il y a eu un questionnaire déposé par deux préfets et deux maires de municipalités dans notre région : il y a monsieur le maire de Saint-Louis et de Rawdon, et on a jamais eu de retour de ça.

900 **M. MICHEL GERMAIN, président :**

905 C'est ça, mais comme je vous dis, nous ne sommes pas nous-mêmes en mesure de le juger mais si en deuxième partie vous voulez produire un mémoire et exposer en détail ce genre de problème-là, on pourra échanger avec vous. À ce moment-là, on aurait besoin du détail de cette information-là, comme par exemple quelle était la nature de la question, quelle est votre insatisfaction par rapport à la réponse.

910 **M. RÉNALD BREault :**

Pour...

M. MICHEL GERMAIN, président :

915 Mais, à ce stade-ci, on n'a pas l'information pour juger.

M. RÉNALD BREault :

920 Pour tout le respect, Monsieur le président, que j'ai pour vous là, dans un mémoire c'est pas
une place pour poser des questions. C'est dans les soirées d'information. On n'a pas eu aucune
information de ces gens-là sur la question qu'on posait.

M. MICHEL GERMAIN, président :

925 O.K.

M. RÉNALD BREault :

930 Aujourd'hui on est assis devant le BAPE, et puis on voit depuis le début... hier j'étais là puis
aujourd'hui je suis encore là, on patine beaucoup. Moi je demande à monsieur Bolullo pourquoi
qu'on ne donnait pas les réponses. Puis pourquoi dans le journal, on dit qu'on n'a pas à répondre
à ces questionnaires-là, à ces questions-là des gens qui sont inquiets.

M. MICHEL GERMAIN, président :

935 Disons hier soir, par exemple, il y a eu des questions, on a cherché à aller chercher des
réponses. Mais si c'est des problèmes spécifiques pour les exposer, mais là si vous avez une
question, c'est le temps.

M. RÉNALD BREault :

940 Oui, oui, des questions, on en a plein mais j'espère au moins avoir des réponses
aujourd'hui, là.

M. MICHEL GERMAIN, président :

945 Bien, c'est comme je vous ai mentionné hier, ce n'est pas vraiment un interrogatoire, une
audience publique. Donc, on s'attend à avoir des réponses les plus claires possibles aux
questions mais c'est possible que les réponses ne satisfont pas les gens qui ont posé les
950 questions. Mais, à ce moment-là, on invite les gens à nous dire en quoi... autrement dit quel est
le niveau d'insatisfaction. Donc, hier on a posé des questions sur la compensation série, ça été
abordé mais vous pouvez toujours encore nous poser des questions. On est là pour ça, on essaie
d'aller chercher des réponses. On a la réponse, à ce moment-là, qui nous est donnée soit par la
personne-ressource, soit par le promoteur.

955

M. RÉNALD BREault :

960 Bon, c'est bien. Ma question, d'abord, je vais en poser d'autres parce que comme je vois qu'on n'aura pas les réponses qu'on pourrait avoir aujourd'hui.

965 Une question. L'acétate concernant les compensateurs série... le schéma qu'ils nous ont donné à côté d'un poste, en fait de grandeur, est-ce qu'on peut l'avoir, s'il vous plaît?

M. MICHEL GERMAIN, président :

Oui. La figure qu'on a vue hier...

M. RÉNALD BREault :

970 Oui, oui.

M. MICHEL GERMAIN, président :

975 ...qui montrait les différents postes à 735 et les travaux en...

M. RÉNALD BREault :

...avec des compensateurs...

M. MICHEL GERMAIN, président :

980 ...indiqués en rouge. C'est quelle figure? Parce qu'on a eu une figure qui nous montrait un poste avec des compensateurs série.

M. RÉNALD BREault :

985 Oui, oui.

M. MICHEL GERMAIN, président :

990 Un qui était au nord... comme au nord de la figure...

M. RÉNALD BREault :

995 Bon, bon, c'est celle avec les compensateurs qui faisait plus grands, là.

M. MICHEL GERMAIN, président :

1000 O.K. C'est celle-là que vous voulez avoir. Je croyais que c'était le diagramme qui nous montrait les différentes interventions. - Alors, est-ce que vous voyez la figure à l'écran, à Rawdon? On la voit?

M. RÉNALD BREAULT :

1005 La figure que je vois, c'est vous, Monsieur Germain.

M. MICHEL GERMAIN, président :

1010 Normalement, elle devrait s'afficher aussi à Rawdon. Je vais vous indiquer quand est-ce qu'elle apparaît. Est-ce que vous la voyez à Rawdon?

M. RÉNALD BREAULT :

Non.

1015 **M. MICHEL GERMAIN, président :**

C'est une figure qui montre le poste Chamouchouane.

M. RÉNALD BREAULT :

1020 Bon. Oui. C'est en plein ça. Est-ce qu'on peut nous donner, en mètre carré, la partie en jaune, parce que c'est là que sont les compensateurs, en fait de grandeur, s'il vous plaît? Si on peut me donner la...

1025 **M. MICHEL GERMAIN, président :**

La superficie.

M. RÉNALD BREAULT :

1030 En mètre carré, oui.

M. MICHEL GERMAIN, président :

1035 La superficie qui est encerclée en jaune.

M. RÉNALD BREault :

Oui, oui.

1040 **M. MATHIEU BOLULLO :**

On va vous la calculer à l'instant, on va le mesurer.

1045 **M. RÉNALD BREault :**

Prenez votre temps, Monsieur Bolullo, et le mien aussi.

M. MATHIEU BOLULLO :

1050 Donc, c'est une superficie de 350 mètres environ par 350 mètres, donc – combien Christian - 73 000 mètres carrés.

M. RÉNALD BREault :

1055 Un terrain de football, Monsieur Bolullo, ça a à peu près 500 mètres. Moi, ma question est assez simple. Quand on descend une ligne de 450 km – si je ne me trompe pas la ligne 735 – combien vous pensez qu'on peut mettre de compensateurs série jusqu'à Bout-de-l'Île-Chamouchouane?

1060 **M. MICHEL GERMAIN, président :**

Donc, c'est la question de la superficie de l'emprise de la ligne projetée?

M. BREault :

1065
1070 Oui. On a des 60 mètres à l'occasion et des 85 mètres de large. Vous ne croyez pas qu'en coupant des arbres, on fait le même exercice, on coupe des arbres, on... – parce que dans le discours qu'on a vu hier, là, vous semblez dire que c'était beaucoup plus dommageable pour l'environnement couper 350 mètres par 350 que plutôt que couper une grande lisière de 65 mètres jusqu'à Montréal, 400 km. Côté environnement, on mange une claque là.

M. MICHEL GERMAIN, président :

1075 On dit qu'on a des tableaux qui ont été produits dans les études d'impact...

M. RÉNALD BREault :

Je veux savoir combien...

1080 **M. MICHEL GERMAIN, président :**

...concernant les différentes superficies. Alors, Monsieur Bolullo?

1085 **M. MATHIEU BOLULLO :**

Monsieur le président, ce que j'ai mentionné hier c'est que, bon, on a projeté cette image-là pour montrer ce que pouvait représenter l'ajout de compensations série dans les postes existants et pour mentionner le fait que c'était une solution qui n'était pas sans impact et qui demandait l'agrandissement de... qui n'était pas négligeable, de certains postes existants. Donc, c'est dans ce contexte-là qu'on a donné cette information-là.

1090 **M. MICHEL GERMAIN, président :**

Ça on comprend ça. Mais du côté de la ligne, l'emprise de la ligne, elle, prend quelle superficie? Est-ce qu'on est en majeure partie dans le Nord en milieu forestier, après ça on tombe en milieu agricole? Ça représente... est-ce que vous avez fait des tableaux dans l'étude d'impact? Si on résume les tableaux, ça fait quelle superficie?

1100 **M. MATHIEU BOLULLO :**

Effectivement, on a documenté cette information-là dans l'étude d'impact puis elle est consignée à l'intérieur de l'étude mais on... de façon globale, si on prend une longueur de ligne de l'ordre de 400 km avec une superficie déboisée d'une largeur moyenne de 80 mètres sur l'ensemble de la ligne, on peut parler d'une superficie qui est une fois l'autre, mais en termes de boisé, on parle d'une superficie boisée qui devrait être coupée de l'ordre de 2 700 hectares.

1105 **M. RÉNALD BREault :**

Ça commence à être grand, ça, là.

1110 **M. MICHEL GERMAIN, président :**

Donc, si vous me permettez une comparaison... Oui, Monsieur Breault?

1115 **M. RÉNALD BREULT :**

Bien, je vais vous donner une note de 50 % dans vos réponses. Merci.

1120 **M. MICHEL GERMAIN, président :**

Je vous remercie, Monsieur Breault. Je vais vérifier, j'ai un nouveau nom qui vient de s'ajouter mais je vais vérifier du côté encore de la liste que j'ai ici. Alexandre Richard ? Serait-il... à Rawdon? Bon, Monsieur Richard, êtes-vous dans la salle à Rawdon?

1125 **M. ALEXANDRE RICHARD :**

Oui, je suis ici.

1130 **M. MICHEL GERMAIN, président :**

Bonjour, Monsieur Richard.

M. ALEXANDRE RICHARD :

1135 Bonjour.

M. MICHEL GERMAIN, président :

À vous la parole pour votre première question.

1140 **M. ALEXANDRE RICHARD :**

1145 Oui. Donc, hier j'ai posé des questions relativement au programme d'efficacité énergétique. Il y a quelqu'un, je crois, à la table qui était à ma droite qui a répondu à ça. Donc, j'ai une autre question pour cette personne-là.

M. MICHEL GERMAIN, président :

Allez-y.

1150 **M. ALEXANDRE RICHARD :**

Donc, en gros, je demande : Pouvez-vous déposer les données relatives à l'ensemble des programmes d'efficacité énergétique passées et projetées incluant les montants injectés dans les

1155 programmes et les réductions réelles de la consommation des ménages, en kilowatt ou en énergie,
pour qu'on puis avoir une idée. Parce que hier, j'ai posé des questions à monsieur Bolullo. Il m'a
répondu que c'était difficile à chiffrer, qu'il n'avait pas vraiment la réponse à ma question. Je crois
que le collègue qui était à notre droite avait plus de renseignements là-dessus. Il nous a parlé que ça
1160 comblait le 1/3 grosso-modo, de mémoire, de la future demande d'énergie. Donc, est-ce qu'on
pourrait avoir les chiffres de cela ?

M. MICHEL GERMAIN, président :

O.K. Alors, Monsieur Bolullo?

1165

M. ALEXANDRE RICHARD :

Je l'ai posée à la...

1170 **M. MICHEL GERMAIN, président :**

Vous voulez vraiment parler à... O.K. c'est la personne du ministère des Ressources
naturelles... Monsieur Tremblay - Excusez-moi.

1175 **M. ALAIN TREMBLAY :**

Pour répondre à votre question, à la Régie de l'énergie, la manière que ça fonctionne pour
évaluer la demande et comment y répondre à partir des approvisionnements et des appels d'offres,
il y a une composante aussi d'efficacité énergétique puis, à chaque, bon... le distributeur dépose à la
1180 Régie de l'énergie un plan d'approvisionnement aux trois ans, au 1^{er} novembre, et, par la suite, il fait
deux mises à jour les années subséquentes, un état d'avancement qu'on appelle, du plan
d'approvisionnement.

L'année passée, au 1^{er} novembre, c'était un nouveau plan d'approvisionnement. Puis, au 1^{er}
1185 novembre – ben, le 3 novembre dernier – c'était un état d'avancement. À la Régie de l'énergie, on
peut quand-même reculer assez loin sur les états d'avancement et les plans d'approvisionnement
déposés par les distributeurs. À ce moment-là, on voit année par année sur tout l'horizon de 10 ans
les économies d'énergie en termes d'efficacité énergétique.

Dans les états d'avancement, c'est plus synthétisé mais dans le plan d'approvisionnement, on
détaille plus les composantes d'efficacité énergétique qu'on travaille pour réduire la consommation.
Fait que sur ce site-là, vous allez trouver l'information d'année en année, les projections et les...
1190 finalement à chaque plan, voir finalement par rapport à la cible avant, de l'année d'avant, où c'est
qu'on en est... qu'est-ce que qu'on a réussi à faire.

1195 **M. MICHEL GERMAIN, président :**

À votre connaissance, est-ce qu'il existe des documents qui synthétisent bien ça, parce que ça peut être une recherche fastidieuse.

1200 **M. ALAIN TREMBLAY :**

Bien, je peux...

1205 **M. MICHEL GERMAIN, président :**

Est-ce que, par exemple...

M. ALAIN TREMBLAY :

1210 Le plan d'approvisionnement déposé par les distributeurs, le dernier réseau intégré pour les années 2014 à 2023, c'est la demande R3864-2013. Ensuite, l'état d'avancement...

M. MICHEL GERMAIN, président :

1215 Parce que ces plans d'approvisionnement...

M. ALAIN TREMBLAY :

1220 Parce qu'en tapant sur internet ce chiffre-là, cette donnée-là, on tombe directement sur le plan par internet souvent.

M. MICHEL GERMAIN, président :

1225 Puis à votre connaissance, le plan, par exemple, est-ce qu'il fait des rappels, des bilans des années passées...

M. ALAIN TREMBLAY :

Le BAPE? Vous dites?

1230 **M. MICHEL GERMAIN, président :**

Non, le plan d'approvisionnement, est-ce que ça contient des synthèses des années passées sur la performance?

1235 **M. ALAIN TREMBLAY :**

Ils font un état au début, sommaire... attendez que je regarde... *Contexte et faits saillants*, puis ils font une comparaison générale sur qu'est-ce qui a changé par rapport au dernier plan ou état d'avancement.

1240 **M. MICHEL GERMAIN, président :**

Donc, quelqu'un peut raisonnablement réussir à sortir l'information.

1245 **M. ALAIN TREMBLAY :**

Oui, on est capable assez bien. Il y a une section qui parle justement d'efficacité énergétique dans le plan ou l'état d'avancement qui décrit la situation, comment qu'elle a changé, puis pourquoi que les chiffres sont rendus tels quels. Puis on a un tableau qui présente, année par année, toutes ces variations-là en efficacité énergétique.

1250 **M. MICHEL GERMAIN, président :**

Très bien. Monsieur Richard?

1255 **M. ALEXANDRE RICHARD :**

Donc, en gros, avec ces données-là, vous allez pouvoir les déposer puis il va avoir un portrait global de l'ensemble de l'argent qui est investi versus comment qu'on a sauvé d'électricité là-dedans?

1260 **M. ALAIN TREMBLAY :**

Bien, vous allez avoir... oui?

1265 **M. MICHEL GERMAIN, président :**

Oui, Monsieur Tremblay, allez-y. Qu'est-ce qu'on a dans ce document-là?

1270 **M. ALAIN TREMBLAY :**

Dans ce document-là, vous allez retrouver les térawatt-heure, c'est l'énergie, année par année, qu'on a réussi à économiser en termes d'efficacité énergétique. Puis, quand il y a un tableau qui dresse... le tableau dresse en premier lieu qu'est-ce c'est quoi les besoins, qu'est-ce qu'on

1275 s'attend comme besoins au niveau du marché québécois. Puis, après ça, la Régie décrit avec quels
moyens il va réussir à répondre aux besoins de consommation. Puis là, il y a une ligne qui soustrait
qu'est-ce qu'on a réussi à obtenir en efficacité énergétique qui, à ce moment-là, réduit la demande.
Puis on arrive à la conclusion, à la fin, la Régie voir par quels moyens s'il doit encore intervenir pour
réussir à faire un équilibre... à répondre au besoin québécois final.

1280

M. MICHEL GERMAIN, président :

Il n'y a pas nécessairement, c'est plus une évaluation de quantité d'énergie, c'est les besoins
énergétiques et pas nécessairement des coûts de revient au kilowatt/heure?

1285

M. ALAIN TREMBLAY :

Non, on n'a pas les coûts là.

1290

M. MICHEL GERMAIN, président :

C'est ça. O.K. Ce serait une nuance à faire à monsieur Richard. Donc, le document ne
concernerait pas les coûts mais contiendrait les quantités.

1295

M. ALEXANDRE RICHARD :

Donc, en gros, ma question c'est : êtes-vous en mesure de, vous présentement, devant la
Commission, ou peut-être plus tard si vous n'avez pas l'information présentement - de nous donner
un portrait pour savoir comment ça a coûté faire ces programmes-là par rapport à comment qu'on a
sauvé d'énergie avec ça?

1300

Parce que c'est sûr que si je lis un document de 750 pages, je ne pense pas que je vais être
capable de tout comprendre ça. Donc, peut-être juste nous faire un résumé devant la Commission
pour nous dire comment ça a coûté faire le programme de telle année à telle année, on a sauvé tant
d'énergie, par exemple, puis, ben il y a aussi des prévisions projetées parce que là je pense que
vous venez d'injecter, je pense, 37M \$ en bonification dans le programme, puis ça va être quoi les
répercussions de ça pour qu'on puisse chiffrer, pour se donner une idée pour le commun des
mortels, je veux dire. On ne peut pas lire un rapport puis tout comprendre comme ça, là.

1305

1310

M. MICHEL GERMAIN, président :

À quelle place, d'après vous, Monsieur Tremblay, qu'on pourrait trouver de l'information au
niveau des coûts?

1315 **M. ALAIN TREMBLAY :**

Moi, je crois que le distributeur, Hydro-Québec Distribution, qui présente sa demande à la Régie pour l'autorisation de son plan d'approvisionnement pourrait fournir ces coûts-là qui doivent faire...

1320 **M. MICHEL GERMAIN, président :**

Monsieur Bolullo?

1325 **M. MATHIEU BOLULLO :**

Oui, en plus de l'information, en fait, c'est quand on parle du document que monsieur Alain Tremblay a fait référence, c'est le document que j'ai déposé en début de séance aujourd'hui. Donc, là-dedans, ça fait l'état d'avancement du plan d'approvisionnement 2014 déposé le 3 novembre. Là-dedans on retrouve, entre autres, les cibles qui avaient, un court résumé, comme le dit monsieur Tremblay, d'où on visait aller et vers où ça s'en va en termes de performance du plan global d'efficacité énergétique.

1335 Au niveau des coûts, au niveau des investissements que Hydro-Québec a fait là-dedans, je le mentionnais hier, on a investi près de 1.8MM \$ depuis 2003 dans le plan global d'efficacité énergétique.

M. MICHEL GERMAIN, président :

1340 Dans la demande d'approbation qui est déposée devant la Régie de l'énergie, est-ce qu'il y a des documents d'appui, à votre connaissance, qui pourraient donner des chiffres qui seraient accessibles au niveau plus financier, des coûts?

1345 **M. MATHIEU BOLULLO :**

Sur les montants qui ont été investis?

M. MICHEL GERMAIN, président :

1350 Oui?

M. MATHIEU BOLULLO :

1355 Après l'avoir parcouru, je n'ai pas vu dans le document si on faisait mention des investissements mais plutôt au niveau... donc, le plan d'approvisionnement vise à établir les besoins et ensuite faire la démonstration de comment on va approvisionner pour répondre aux besoins, comme le dit monsieur Tremblay, donc, il n'y a pas... je n'ai pas vu de référence directe sur le coût des... des...

1360

M. MICHEL GERMAIN, président :

1365 Est-ce qu'il serait possible de faire une recherche pour voir s'il n'y aurait pas un document qui synthétiserait : ça revient à combien, par exemple, un kilowatt/heure, c'est des informations comme ça, de coût, que vous voulez avoir, Monsieur Richard. Donc, si vous êtes capable, demain, ce soir ou demain après dîner, en début de séance, on pourrait revenir là-dessus si vous réussissez à mettre la main sur l'information.

M. MATHIEU BOLULLO :

1370

Oui. On va regarder ça.

M. MICHEL GERMAIN, président :

1375 Fait qu'on va demander à Hydro-Québec de faire une recherche, s'ils sont capables de trouver de l'information qui contiendrait des coûts, qui pourraient répondre à votre demande.

M. ALEXANDRE RICHARD :

1380 C'est bien. Donc, en gros, j'ai déjà une partie de la réponse. Juste pour confirmer avec monsieur Bolullo. Il dit qu'il y a 1.8MM \$ qui a été investi depuis 2003, ça c'est à ce jour? Ou avec le projeté, là, parce que je sais que les programmes s'étendent sur une certaine période?

M. MICHEL GERMAIN, président :

1385

Monsieur Bolullo?

M. MATHIEU BOLULLO :

1390 Donc, en fait, c'est une information que j'ai qui date de cet été. Donc, 1.8MM \$ depuis 2003 qui a été investi par Hydro-Québec dans le plan global d'efficacité énergétique.

M. ALEXANDRE RICHARD :

1395 O.K. Puis avez-vous une idée de qu'est-ce qui est projeté dans l'avenir?

M. MICHEL GERMAIN, président :

1400 Donc, les investissements futurs en efficacité énergétique?

M. MATHIEU BOLULLO :

1405 Écoutez, je n'ai pas l'information avec moi ici, mais on peut vous fournir cette information-là de ce qui est prévu pour les années à venir.

M. MICHEL GERMAIN, président :

1410 Donc, et en même temps faire la recherche voir si on est capable d'avoir des coûts comparatifs également. Nous allons faire un suivi, par exemple, demain après dîner, à 13 h 30, comme on a dit, du côté d'Hydro-Québec pour savoir si on a obtenu l'information.

M. ALEXANDRE RICHARD :

1415 C'est bien. Donc, mon but c'est de pouvoir coupler ça avec le versus le coût que ça a coûté puis avec un autre tableau qu'on pourrait avoir avec l'énergie qui a été sauvée là. Parce qu'en gros, je pense que ça a une répercussion directe sur qu'est-ce que les gens payent au bout puis, je pense que ça peut avoir aussi une répercussion sur la demande en énergie.

M. MICHEL GERMAIN, président :

1420 Qu'est-ce qui a été sauvé en termes d'énergie avec le 1.8MM \$ investi.

M. ALEXANDRE RICHARD :

1425 C'est ça.

M. MICHEL GERMAIN, président :

1430 O.K.

M. ALEXANDRE RICHARD :

1435 Puis, je pense que c'est... même si c'est mon avis, je veux dire je pense que c'est important de comprendre la justification du projet au début, si on est capable, à la source, d'éviter d'en consommer de l'énergie, bien on n'a pas besoin de mettre notre ligne sur le stéroïde.

M. MICHEL GERMAIN, président :

1440 Très bien. Est-ce que vous avez d'autres questions?

M. ALEXANDRE RICHARD :

Pas pour tout de suite.

1445 **M. MICHEL GERMAIN, président :**

Alors, je vous remercie.

M. MICHEL GERMAIN, président :

1450 Alors, bonjour, Monsieur.

M. PETER BOUTIN :

1455 Bonjour.

M. MICHEL GERMAIN, président :

1460 À vous la parole pour votre première question.

M. PETER BOUTIN :

1465 Première question c'est au sujet de certaines informations qu'on a eues hier soir au niveau des activités structurantes d'Hydro-Québec par rapport à la construction de la ligne de la Chamouchouane vers Montréal. On parle que c'est une activité qui serait structurante pour l'économie québécoise.

1470 En même temps, je voulais savoir, en contrepartie, est-ce que vous avez fait quelque chose pour vérifier si c'était déstructurant pour d'autres aspects de notre économie? Je parle des différentes entreprises qui peuvent être affectées en cours de route qui sont plus récréotouristiques,

d'autres c'est d'autres genres de production qu'on fait, et de quelle façon ça pourrait avoir un impact sur ces entreprises-là? Ça s'adresse peut-être à Hydro-Québec.

M. MICHEL GERMAIN, président :

1475

Oui. Monsieur Bolullo?

M. MATHIEU BOLULLO :

1480

Oui. Monsieur le président. Donc, pour répondre à la question, dans les années pendant lesquelles on a fait l'étude d'avant-projet, on a complété les études pour localiser le mieux possible les équipements associés à la ligne, donc en deux étapes : par une étape de corridor, donc en documentant la zone d'étude qui couvre les 400 km pour identifier quels étaient les endroits les plus propices à établir des tracés de ligne de transport. Donc, on a documenté un paquet d'aspects incluant les zones récréotouristiques, les zones de villégiature et autres. Et, dans un deuxième temps, à l'intérieur de ces corridors-là, on a procédé à des inventaires plus précis pour permettre de localiser finement et proposer ces tracés à l'ensemble des communautés qui étaient impactées par le projet. Et ensuite, par la suite, et c'est une activité qui se fait en continu, on a adapté le projet à différents endroits en lien avec les préoccupations qui avaient été émises, qui incluent les préoccupations au niveau de l'économie dans certains secteurs qui étaient plus sensibles, soit pour les aspects récréotouristiques ou de villégiature ou autres.

1485

1490

Donc, c'est de cette façon-là qu'on a traité la question dans le cadre du projet. De façon plus précise, je pourrais céder la parole à ma collègue Christiane Rompré qui peut vous donner plus d'information sur le détail de comment on a fait ça.

1495

M. MICHEL GERMAIN, président :

Très bien, Madame Rompré?

1500

Mme CHRISTIANE ROMPRÉ :

Je vais juste rajouter un petit commentaire par rapport à ce que mon collègue disait justement par la prise en compte de l'impact des projets sur, par exemple, l'agrotourisme qui était une des grandes préoccupations qui nous a été livrée sur le premier tracé qu'on avait détaillé où on avait tracé dans Lanaudière, dans la plaine agricole.

1505

Donc, la prise en compte de ça nous a amené à faire un détail de l'ensemble des activités agrotouristiques le long des différents rangs qui étaient touchés par un nouveau tracé de ligne et ça a été un des grands enjeux qui a fait que Hydro-Québec a remis un projet sur la planche à dessin

1510

pour finalement plutôt tabler sur la réutilisation de ces emprises. Bien sûr, le long de l'emprise existante, il y a quelques activités agrotouristiques, par exemple, mais ce sont des activités qui sont déjà concentrées autour d'une ligne électrique existante.

1515 **M. MICHEL GERMAIN, président :**

Si on résume en rapport avec la question de monsieur Boutin. Donc, vous estimez que la façon que vous avez optimisé le tracé de votre ligne, vous ne toucheriez pas de façon significative les activités soit agrotourisme, soit villégiature ou tourisme. C'est votre estimation globale?

1520

M. MATHIEU BOLULLO :

C'est l'estimation globale qu'on fait quand on regarde l'ensemble des modifications qu'on a apportées au tracé. On parle de plus d'une quarantaine de modifications qui répondent à des préoccupations bien précises, tant au Nord qu'au Sud.

1525

Au Sud étant notamment d'éviter la création d'un corridor additionnel de lignes dans le paysage, donc regrouper les infrastructures. Résultat de ça : ces infrastructures sont regroupées sur plus de 150 km. Dans le Nord, ben, même chose : pour préserver l'intégrité de certaines vallées, donc en réponse à des demandes de communautés autochtones, aussi éviter l'ouverture de certains secteurs qui étaient valorisés par certaines communautés, donc, on a tout le long des 400 km, en fonction de ce qui nous a été donné comme information, en fonction de ce qu'on a aussi récupéré comme information sur le territoire, on a établi un tracé pour proposer comme étant notre tracé retenu qui prend en compte ces préoccupations et qui limite au minimum les impacts associés au passage d'une ligne.

1530

1535

M. MICHEL GERMAIN, président :

Très bien. Si on demeure dans le domaine agroalimentaire ou carrément agricole, ce que j'en comprends c'est que vous devez faire une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ pour implanter notamment les pylônes.

1540

J'aurais différentes questions : Est-ce que la demande est faite auprès de la CPTAQ? Sinon, quand est-ce qu'elle serait faite? Et quand est-ce que vous anticipez une réponse de la CPTAQ à ce sujet? Monsieur Bolullo?

1545

M. MATHIEU BOLULLO :

Au niveau de la demande de la CPTAQ, ce qui est important de préciser c'est que sur l'ensemble des 425 km de tracé, tant sur la portion qui va au poste Judith Jasmin que la portion qui

1550

1555 est déviée à partir de Mascouche, il y a un total de 17 km qui doit faire l'objet d'une décision de la CPTAQ. La principale raison de ça c'est que dans toute la portion sud, en longeant l'emprise existante que nous avons, les droits de servitude sont exclus du territoire agricole. Donc, sur 425 km, il y en a 17 qui sont en territoire agricole protégé, principalement dans la portion où on fait la déviation de la ligne 7017 à Saint-Roch-de-l'Achigan vers Montréal. Cette section-là est... à cet endroit-là on juxtapose la ligne à la... on la fait... la ligne longe l'autoroute 25, donc, en fin de lot et vient rejoindre une section de ligne existante, et on l'a vu hier dans le carrefour... en fait près du Carrefour des Fleurs à Terrebonne pour traverser la Rivière-des-Prairies.

1560 Donc, ça c'est l'état de la situation sur ce qui concerne les autorisations à obtenir de la Commission de protection du territoire agricole, concernant la ligne : 17 km sur 425, et la demande à l'heure actuelle n'est pas faite.

1565 **M. MICHEL GERMAIN, président :**

Vous prévoyez la faire cet automne? Ou seulement après les Fêtes?

M. MATHIEU BOLULLO :

1570 La demande devrait être faite prochainement.

M. MICHEL GERMAIN, président :

1575 O.K.

M. MATHIEU BOLULLO :

L'idée c'est d'avoir le dossier complet pour être capable de le déposer.

1580 **M. MICHEL GERMAIN, président :**

1585 La CPTAQ va être appelée à se prononcer sur quels aspects précisément? Tantôt j'ai moi-même mentionné l'emplacement des pylônes , ça avait déjà été référé dans l'étude d'impact, mais sur quels aspects... donc la CPTAQ pourrait, quoi, de vous proposer un nouveau tracé si elle jugeait, par exemple, que l'emplacement des pylônes est trop problématique? Est-ce qu'elle va examiner, par exemple, la distance de la ligne des bâtiments de fermes? Qu'est-ce qu'elle examine, la CPTAQ?

M. MATHIEU BOLULLO :

1590

Bien, vous savez, il y a plusieurs projets qu'on mène chaque année à Hydro-Québec dans ma direction au niveau des lignes de transports. Les autorisations qu'on obtient de la CPTAQ c'est quelque chose qu'on fait régulièrement. Donc, on fait des demandes régulièrement à la CPTAQ parce que, à la grandeur de la province, il y a plusieurs projets qui doivent traverser le territoire agricole.

1595

Les enjeux qui sont soulevés, et ce qui est regardé par les gens à la CPTAQ, ce qui est analysé, c'est est-ce que la solution qui est proposée c'est la solution qui comporte le moins d'impact sur le territoire agricole. Donc, à la base, ça fait partie, je ne peux pas répondre à la place de la CPTAQ là-dessus, mais ce qu'on constate, c'est que l'analyse qui est faite c'est que : est-ce que la solution qui est proposée est celle qui est de moindre impact sur le territoire agricole?

1600

En ce qui a trait aux lignes, l'impact agricole est associé à la perte de superficie cultivable, on parle de pylônes qui sont généralement espacés de quatre à cinq cents mètres, pour des niveaux de tension plus bas, peut-être un peu plus rapprochés, donc, ce qui est regardé c'est est-ce que l'usage agricole, est-ce qu'il est toujours permis sous les lignes. Donc, ça, ça ne limite pas ça, à l'exception de l'emplacement des pylônes.

1605

Ensuite, nous, le travail qu'on fait quand on dispose plus finement chacun des pylônes, on s'efforce de mettre les pylônes en bordure de l'eau de sorte que ça limite davantage l'impact sur l'exploitation agricole. On utilise des pylônes à encombrement réduit, donc, c'est des pylônes dont la base est plus petite, qui nécessite un autre type de fondation pour venir attacher le pylône au sol, mais qui réduit l'espace qui est occupé au sol par ces structures. Donc, on met de l'avant certaines mesures pour limiter les impacts causés en territoire agricole.

1610

1615

M. MICHEL GERMAIN, président :

Très bien. Je vais aller du côté du ministère de l'Agriculture. Je ne sais pas si vous pouvez apporter des précisions concernant le rôle de...

1620

M. PETER BOUTIN :

Excusez-moi. J'aimerais ça reformuler la question, peut-être.

1625

M. MICHEL GERMAIN, président :

Oui, je veux juste aller vérifier ce point-là mais on va revenir à vous après. Du côté du MAPAQ, du MAPA, pouvez-vous nous donner, juste préciser, je veux voir la précision à savoir est-

1630 ce que la CPTAQ n'examine que l'emplacement des pylônes ou si elle examine, par exemple, aussi la distance de la ligne par rapport aux bâtiments de fermes? J'essaie d'éclaircir qu'est-ce que la CPTAQ examine, qu'est-ce qu'elle n'examine pas. Donc, ici j'avais comme porte-parole monsieur Normand Houle.

1635 **M. NORMAND HOULE :**

Dans le cas présent, pour la question, Monsieur le président, je vais laisser Marie-Claude répondre.

1640 **Mme MARIE-CLAUDE BOLDUC :**

1640 Ce que je peux répondre, c'est que la CPTAQ, c'est sûr qu'elle analyse le document qui est proposé par le promoteur et ils se fient, la CPTAQ fait son analyse par rapport à la Loi de la protection du territoire agricole, qui est l'article 62. Effectivement, ce que monsieur Bolullo a parlé tout à l'heure, de vérifier si c'était, ce qui avait de moindre impact pour la zone agricole, mais il y a une série de considérations aussi que la CPTAQ fait dans son analyse pour arriver à prendre sa décision. Fait que c'est sûr, on parle des pylônes mais il y a aussi l'impact du nouveau poste aussi qui va être analysé. Ce n'est pas juste l'impact des pylônes et de son empattement, c'est tout le projet.

1650 **M. MICHEL GERMAIN, président :**

Ce qu'ils examinent c'est surtout l'empiètement en sol agricole. C'est ce que vous...

1655 **Mme MARIE-CLAUDE BOLDUC :**

Oui. Exactement.

M. MICHEL GERMAIN, président :

1660 Ça va. Je vous remercie. Monsieur Boutin?

M. PETER BOUTIN :

Parce que vous avez parlé beaucoup au niveau agricole, au niveau économie.

1665 **M. MICHEL GERMAIN, président :**

Oui. On peut parler villégiature.

M. PETER BOUTIN :

1670

Ce n'est pas seulement au niveau économique agricole, on parle aussi de développement domiciliaire et il y a d'autres sortes d'entreprises. J'aimerais savoir si vous avez fait un nombre ou une liste d'entreprises qui sont affectées de façon déstructurante ou non structurante versus l'activité économique structurante que Hydro-Québec nous propose. Je pense qu'il y a un certain nombre

1675

d'entreprises qui ont été affectées ou qui vont être affectées soit en perte de temps ou esthétique ou la façon dont les personnes vont vouloir achalander une région.

J'aimerais savoir clairement si Hydro-Québec a fait une analyse de ça, parce que ça n'a pas été fait à certaines entreprises. Moi, je n'ai jamais eu une rencontre avec Hydro-Québec à ce sujet, comment ça pourrait m'affecter économiquement, l'installation de pylônes chez nous.

1680

M. MICHEL GERMAIN, président :

Vous êtes dans quel domaine?

1685

M. PETER BOUTIN :

Nous avons une entreprise de plein air et, en même temps, on fait l'entraînement des athlètes, on a ce qu'on appelle récréotouristique. On tient des événements sportifs chez nous. En même temps, on est associé avec quelques autres entreprises qui viennent faire du *teambuilding* corporatif et certainement la prise de 20 à 30 acres ou peut-être 10 à 15 hectares, ça va jouer un rôle important dans l'esthétique de l'entreprise, ça va jouer aussi un rôle sur les terrains qu'on pourrait employer. J'ai jamais eu une rencontre et je sais que quelques autres entreprises n'ont pas eu de rencontres ou visites de Hydro-Québec faisant analyse de la façon que ça pourrait être déstructurante.

1690

1695

M. MICHEL GERMAIN, président :

Monsieur Bolullo?

1700

M. MATHIEU BOLULLO :

Monsieur le président, est-ce que je pourrais demander à monsieur Boutin dans quel secteur est-ce qu'il est touché directement par le projet, à savoir est-ce que la nouvelle ligne touche une de ses propriétés?

1705

M. PETER BOUTIN :

Oui.

1710

M. MICHEL GERMAIN, président :

Donc, vous avez fait allusion à des terrains que vous utilisez, hein, c'est ça? Pour vos activités? Donc, la réponse était oui. En rapport, de ce que j'ai compris, c'est des terrains qu'ils utilisent. C'est ça, Monsieur Boutin?

1715

M. PETER BOUTIN :

Oui.

1720

M. MATHIEU BOLULLO :

Donc, c'est dans un secteur où il y a déjà une ligne existante?

1725

M. PETER BOUTIN :

Déjà deux pylônes sur le terrain et, maintenant, avec le projet proposé, ça va prendre 80 mètres de plus vers notre terrain. Alors, c'est sûr que ça va affecter entre 20 et 30 acres.

1730

M. MICHEL GERMAIN, président :

Donc, Monsieur Boutin a mentionné qu'il n'y avait pas eu de rencontre avec Hydro-Québec mais c'est quoi vos processus pour les acquisitions? À ce stade-ci, avez-vous rencontré des gens... on parlait de rencontre portes-ouvertes ou quelque chose comme ça, mais est-ce que vous avez fait des rencontres individuelles avec l'ensemble des gens susceptibles d'être touchés à ce stade-ci?

1735

M. MATHIEU BOLULLO :

En fait, on a, comme vous dites, on a fait des rencontres de porte-ouvertes, on a fait des rencontres aussi avec les gestionnaires du territoire, on a fait des rencontres de type individuelle avec les gens qui étaient intéressés. Donc, on a offert cette possibilité, donc on a envoyé des invitations aux gens qui étaient concernés. Bien sûr, sur l'ensemble du tracé avec... dépendamment s'il y avait eu réforme cadastrale ou non, c'est là qu'on prend nos données pour envoyer les invitations, il peut y avoir eu, en cours de route, des personnes qu'on n'a pas pu rejoindre mais on a fait un très grand effort pour essayer de rencontrer le maximum de gens qui étaient susceptibles

1745

d'être touchés par le tracé. Donc, à ce stade-ci, c'est l'effort qu'on a fait pour tenter de rejoindre tous les gens.

M. MICHEL GERMAIN, président :

1750

Par invitation?

M. MATHIEU BOLULLO :

1755

Par invitation, soit invitation dans les journaux, participer aux portes-ouvertes. Ensuite on a offert des rencontres individuelles avec les gens qui désiraient avoir plus d'informations, des fois autant des propriétaires que des riverains...

M. MICHEL GERMAIN, président :

1760

O.K. À quel moment vous prévoyez rencontrer systématiquement les gens? Est-ce que c'est seulement après une éventuelle autorisation ou ça se fait avant, ça?

M. MATHIEU BOLULLO :

1765

De notre propre initiative, là, c'est-à-dire que s'il y a des gens qui nous appellent puis qu'ils veulent avoir des rencontres individuelles, il n'y a pas de problème, on va y répondre puis on va se déplacer puis répondre à toutes les questions.

1770

De notre initiative, pour aller discuter des acquisitions, donc des droits de servitude, et informer les gens sur le processus d'acquisition de servitude par Hydro-Québec, ça va se faire au moment où on va avoir obtenu les autorisations.

M. MICHEL GERMAIN, président :

1775

Donc, ça c'est bon autant pour la question des terres agricoles, les pylônes à terre agricole, que des pylônes situés dans d'autres terrains privés. Donc, vous nous dites que vous n'avez pas encore rencontré les gens, dans les critères, tantôt on parlait, je fais allusion ici à il y a une entente entre l'UPA et Hydro-Québec concernant les modalités d'acquisition pour les propriétés qui sont agricoles. Par contre, pour les propriétés qui ne sont pas agricoles, quelles sont les modalités d'opération, comme pour rencontrer des gens, comment l'indemnisation est basée pour des propriétés, par exemple, comme monsieur Boutin? Comment vous fonctionnez?

1780

M. MATHIEU BOLULLO :

1785

Juste, Monsieur le président, si vous me permettez une petite nuance à ce que j'ai mentionné tout à l'heure. J'avais mentionné dans ma présentation qu'il y avait cinq propriétés qui étaient touchées par l'emprise de ligne. Essentiellement, c'est dans le secteur où la ligne longe une ligne existante. À ce moment-là, en termes de choix de tracé lorsqu'on est collé sur des infrastructures, s'il y a des habitations qui sont collées sur l'infrastructure existante, à ce moment-là on doit procéder à l'acquisition de ces propriétés parce qu'elles ne peuvent pas rester là pendant l'exploitation de la ligne.

1790

Donc, la petite nuance que j'amène c'est que, pour ces gens-là, il y a des contacts qui ont été faits pour la simple et bonne raison que c'est important, dans le cas d'une acquisition de propriété, non pas d'acquisition de droit de servitude sur une propriété, donc, dans le cas de ça, il est essentiel de donner aux gens le plus de temps possible pour voir quelles seraient les options advenant le cas d'une acquisition de propriété.

1795

M. MICHEL GERMAIN, président :

1800

O.K. Dans ce cas d'exception-là, donc, vous avez rencontré des gens, vous avez déjà fait une offre monétaire? C'est ça que je dois comprendre?

M. MATHIEU BOLULLO :

1805

Ben, en fait, on a rencontré, sur les cinq, on a procédé... souvent c'est, dans ces cinq propriétaires-là, c'est des gens qui sont venus nous voir à ce sujet-là, on a procédé à l'acquisition de trois propriétés sur les cinq, déjà dans le cadre du projet de l'étude, à la demande justement des propriétaires qui seraient éventuellement touchés.

1810

M. MICHEL GERMAIN, président :

Et les deux autres, ce serait...

1815

M. MATHIEU BOLULLO :

On est en discussion à l'heure actuelle.

M. MICHEL GERMAIN, président :

1820

En processus. O.K. Donc, ce que j'en comprends, c'est, Monsieur Boutin, Hydro-Québec ne rencontre pas systématiquement toutes les personnes touchées.

1825 Mais pour des activités comme, on sait que, par exemple, il y a eu des cas, encore récemment on a vu dans le journal ou en tout cas sur le site de Radio-Canada dernièrement, je pense que c'est hier, une décision concernant les activités de Hydro-Québec en Gaspésie, à New Richmond, où, à ce moment-là, des gens sont allés contester pour que l'indemnisation tienne compte des particularités de leur exploitation.

1830 Quels sont les critères pour Hydro-Québec pour compenser équitablement un dommage ou un préjudice qu'un propriétaire de terrain pourrait subir parce qu'il fait des activités sur son terrain?

M. MATHIEU BOLULLO :

1835 Faut savoir qu'on traite plus de 200 dossiers par année, bon an mal an, dans le cas d'acquisitions de servitude, droits de servitude, et on trouve entente, de gré à gré, dans une proportion de 98 % avec l'ensemble des propriétaires touchés, et une bonne partie de ces compensations sont versées en lien et en accord avec l'entente Hydro-Québec/UPA qui a été renouvelée et qui a été signée cet automne.

1840 Pour vous expliquer l'ensemble des critères qui sont analysés et qui sont mis de l'avant pour procéder à l'acquisition, si vous permettez, je vais faire intervenir mon collègue qui est à Acquisition immobilière, qui est monsieur David Pépin.

1845 **M. MICHEL GERMAIN, président :**

Très bien.

M. DAVID PÉPIN :

1850 David Pépin, évaluateur agréé. Concernant la préoccupation de monsieur, évidemment c'est un cas d'espèce. On ne connaît pas nécessairement les tenants et aboutissants qui le touchent directement. Toutefois, la préoccupation, évidemment les démarches de Hydro-Québec à l'égard des acquisitions des servitudes dans le cadre du projet Chamouchouane – Bout-de-l'Île, ça touche à peu près au-dessus de 95 % des propriétaires. Donc, on a cette entente administrative qu'on applique systématiquement.

1860 Il faut comprendre aussi qu'on se donne la peine, dans le processus des rencontres, parce qu'on n'arrive pas systématiquement avec une indemnité à offrir au propriétaire, on le rencontre dans une première phase, ce qu'on appelle pour nous « troubles et ennuis » ou la cueillette des renseignements et des informations. À cet égard, nous on va recueillir l'information qui touche particulièrement l'emprise, la présence de chemins, les activités qui sont propres ou identifiées dans

l'emprise. Donc, on prend connaissance de tous les facteurs qui peuvent influencer l'indemnité. À ce moment-là, il est plus facile pour nous de bâtir l'indemnité.

1865

Donc, dans un deuxième temps ou dans le même temps, on demande aussi à une firme d'experts ou plusieurs firmes dans le cas ici parce que compte tenu de la distance à parcourir, on fait appel avec des professionnels, à des évaluateurs agréés, pour produire un rapport général d'évaluation. Cela nous permet à pouvoir aller chercher des indices, les taux unitaires qui sont propres à un usage agricole, à l'usage forestier, de villégiature, industriel ou dépendamment, le type d'usage que le propriétaire en fait et qui est permis, évidemment, par le zonage. Donc, à partir de ce moment-là, donc on bâtit notre indemnité qu'on va présenter au propriétaire.

1870

M. MICHEL GERMAIN, président :

1875

Si j'ai bien compris tout à l'heure, vous vous inspirez toujours de l'entente administrative avec l'UPA...

M. DAVID PÉPIN :

1880

Oui.

M. MICHEL GERMAIN, président :

1885

...pour négocier même avec des propriétaires non-agricoles. Là l'entente vient d'être renouvelée, est-ce que c'est possible d'en déposer une copie en passant, s'il vous plaît?

M. MATHIEU BOLULLO :

1890

Oui, certainement.

M. MICHEL GERMAIN, président :

1895

Très bien. Alors, on va retourner à monsieur Boutin. Donc, ça explique pourquoi un peu l'Hydro ne vous a pas encore rencontré. Est-ce que vous voulez avoir des précisions encore?

M. PETER BOUTIN :

1900

Oui, j'aimerais ça. Ce n'était pas une question d'indemnité, je ne demande pas une compensation. C'est que c'est une question d'information. Lorsqu'on est en train d'investir son entreprise – et je ne parle pas juste de la mienne mais celle-là au niveau développement domiciliaire à Lac des Sources – les personnes qui ne sont pas au courant des projets d'Hydro-Québec, puis on

1905

commence à faire un investissement important dans nos entreprises et on est en train de les mettre en phase – un peu comme vous faites aussi avec différentes entreprises – c'est que lorsqu'on est pas au courant que dans deux, trois, quatre, cinq ans, il va avoir une installation qui va nous affecter énormément. Je sais que la valeur de mon ami qui va faire son développement domiciliaire, avoir des nouvelles lignes d'Hydro qui passent à côté, ben lui il perd de la valeur, moi je perds une surface importante qui était en voie de développement, puis on était arrivé à ce point-là pour le développer, et je m'attends d'avoir des nouvelles de Hydro-Québec, puis ça avance très rapidement. Et finalement j'ai eu une lettre hier.

1910

C'est la première lettre que j'ai eue d'Hydro-Québec, qui était mal adressée au point de vue de nom. Ça veut dire que je ne sens pas une bonne volonté de la part de communication. C'est parce que, oui, l'adresse était bonne mais le nom n'était pas bon du tout dessus. Alors, si on a déjà eu comme ça, des lettres semblables, c'est sûr que ça retourne aux postes et il y a aucune excuse pour avoir une lettre mal adressée comme ça de cette importance-là.

1915

M. MICHEL GERMAIN, président :

1920

Ça c'est une lettre envoyée par le BAPE, hein?

M. PETER BOUTIN :

Oui.

1925

M. MICHEL GERMAIN, président :

C'est ça. Parce que là on a porté à notre connaissance sur les listes d'envois qui sont colligées au BAPE qu'il semble y avoir eu un paquet de noms qui n'étaient pas attachés à la bonne adresse. Je sais qu'on faisait des vérifications ce matin pour comprendre d'où venait le problème. Parce qu'on a eu plusieurs appels à cet effet. Ça a rapport avec la liste d'envois qui annonçait la tenue de l'audience publique. Donc, je ne sais pas d'où vient l'erreur. Est-ce que c'est une erreur de notre part lorsqu'on a rentré nous-mêmes les adresses dans la banque de données, est-ce que c'est une erreur qui nous a été transmise... qui aurait été déjà là et qu'on nous a transmis des listes de noms, des listes de propriétaires touchés. C'est ça qu'on essaie d'investiguer.

1930

1935

M. PETER BOUTIN :

Au moins j'ai eu une lettre de votre part.

1940

M. MICHEL GERMAIN, président :

Mais elle était mal adressée... c'est ça.

1945 **M. PETER BOUTIN :**

Ce que je n'ai jamais eu d'Hydro-Québec. Mais je n'ai jamais eu d'Hydro-Québec. Alors, c'est ça qui est inquiétant lorsqu'on essaye de faire une structure économique régionale, on essaie de contribuer beaucoup à l'économie, et lorsqu'on se fait – excusez-moi, mais c'est – bafouer un peu dans notre développement économique, puis on essaie de faire un corridor de développement avec la Chambre de commerce et la Ville, et, soudainement, on sent qu'on compromet de façon importante un générateur d'emplois d'une certaine importance pour faire revivre une certaine région.

1950
1955 Alors, c'est important de se faire rencontrer au moins par les personnes qui proposent les projets de ce genre-là. Parce que ce n'est pas les petites surfaces avec lesquelles on joue. C'est des grandes surfaces qui jouent dans la qualité de ce qu'on veut offrir comme produit économique, un produit d'affaires. Et quand on parle de d'autres choses que l'agricole, c'est important de savoir que, oui, l'agricole est affecté, mais c'est les autres entreprises aussi autour de cela, spécialement quand on parle que c'est un endroit récréotouristique d'importance dans la région, je parle de Rawdon.

1960 **M. MICHEL GERMAIN, président :**

1965 C'est noté. Nous vous invitons à produire un mémoire. La personne aussi, vous nous avez mentionné le projet domiciliaire, un projet domiciliaire à Lac des Sources aussi, alors la personne qui structure, qui coordonne ce projet-là est la bienvenue pour venir nous présenter un mémoire à la seconde partie d'audience publique pour décrire justement, les préoccupations et les problèmes que ces gens peuvent rencontrer. Alors vous êtes les bienvenus en deuxième partie d'audience. Ça vous va?

1970 **M. PETER BOUTIN :**

Merci pour votre temps.

1975 **M. MICHEL GERMAIN, président :**

Je vous remercie.

M. MATHIEU BOLULLO :

1980 Excusez-moi, Monsieur le président?

M. MICHEL GERMAIN, président :

Oui.

1985 **M. MATHIEU BOLULLO :**

1990 Juste. Si je peux ajouter donc, dans le cas de monsieur Boutin, c'est regrettable s'il n'a pas eu d'information sur le projet. On a fait tous les efforts possibles pour rencontrer le plus de gens possibles. C'est de l'information qui est importante pour nous quand on développe les projets. Il y a des lettres qui ont été envoyées à tous les propriétaires, soit touchés ou riverains, situés à un kilomètre de part et d'autres des tracés projetés. Donc, à différentes étapes du processus d'étude. Si, pour une raison que j'ignore, monsieur Boutin n'a pas eu cette information, nous ça va nous faire plaisir de communiquer avec lui ou s'il peut entrer en communication avec nous pour aller le rencontrer et lui donner toute l'information dont il a besoin en lien avec le projet.

1995 **M. MICHEL GERMAIN, président :**

2000 Pour ce qui est des lettres, il y a plusieurs personnes qui nous ont contactés pour nous indiquer que ce n'était pas les bons noms. Donc, ils recevaient des lettres à leur domicile mais ce n'était pas adressé à la bonne personne. Certaines personnes nous disaient « ça fait 30 ans que je réside ici... ». Alors, on est en train de voir qu'est-ce qui s'est passé dans cette liste d'envois parce qu'effectivement c'était, entre autres, la liste qui provenait des propriétaires visés par le projet. Donc, on va essayer de comprendre ce qui s'est passé.

2005 Alors, maintenant, on va faire une petite pause. Il est 15 h 10. On va faire une pause jusqu'à 15 h 25.

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

2010

**REPRISE DE LA SÉANCE
PÉRIODE DE QUESTIONS**

2015

M. MICHEL GERMAIN, président :

2020 Avant d'inviter notre prochain participant qui est à Rawdon, je crois, je vais demander à monsieur Jean-François Bergeron – est-ce qu'il est revenu, non, pas encore. Donc, on va attendre

que monsieur Bergeron revienne à la table des personnes-ressources, donc, du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, qui désire apporter une précision sur les superficies forestières qui seraient touchées par le projet de ligne.

2025 En attendant que monsieur Bergeron revienne, je vais inviter monsieur Charles Boulanger à s'avancer à la table – O.K. vous étiez ici, je pensais que vous étiez à Rawdon. Alors, bonjour Monsieur.

M. CHARLES BOULANGER :

2030 Bonjour.

M. MICHEL GERMAIN, président :

2035 Donc, à vous la parole pour votre première question.

M. CHARLES BOULANGER :

2040 J'ai deux questions. Pour me situer un peu dans la première question, moi je suis de Saint-Michel-des-Saints et puis je pense – sauf erreur – que je suis le seul propriétaire privé qui est touché par la ligne, la nouvelle ligne. En fait, la première ligne passe en plein centre de la propriété chez nous. Pour situer un peu l'affaire, ça a à peu près 300 acres et c'est 100% forestier, avec des plantations forestières.

2045 J'ai donc vécu la première ligne - et puis je vais venir à ma question, vous allez voir, mais ça prend un peu de mise en contexte - j'ai vécu la première ligne... sans ligne et première ligne jusqu'à ce jour. Dans le discours sur la première ligne, qui ressemble au discours sur la deuxième ligne, il y avait des mesures de conservation de la faune, etc. etc., des... pas des remparts visuels, en tout cas, des barrières visuelles pour cacher des choses semblables. Effectivement, dans le cas de la première ligne, ça été fait. Il y avait - en passant, à l'origine, ma première formation étant technicien de la faune, j'appréciais ça particulièrement – il y avait des corridors pour le gibier qui traversaient la ligne et il y avait sur le bord de la route, comme je vous disais, je suis le seul, vous avez compris, privé, je suis entouré de terrains publics évidemment, il y avait sur le bord de la route qui est adjacente à la propriété un écran de verdure qui empêchait les gens de rentrer chez nous. C'était l'accès officiel à la ligne. D'ailleurs, Hydro a passé chez nous pour la construire aussi.

2055 **M. MICHEL GERMAIN, président :**

2060 Excusez-moi. C'était en quelle année la première ligne?

M. CHARLES BOULANGER :

2065 La première ligne, c'est en 80, début 80 dans ces coins-là. Donc, on fait des photos comme
aujourd'hui, on montre des haies, on monte toutes sortes d'atténuations. Concrètement, ce qui s'est
passé, quelques années plus tard – vous me ferez grâce du détail de ça – mais Hydro-Québec
entretient, en passant en arrière de tout ça, il a tout fauché ça jusqu'au bord de la route, pleine
largeur. Ça a eu des conséquences évidemment fauniques – mieux que moi pour l'apprécier – mais
ça a eu des conséquences de créer un accès public à la propriété chez nous. En fait, c'était
l'autoroute.

2070 À cause de ça, j'ai eu du vandalisme de machinerie forestière qui a été tiré à coups de
carabine – en tout cas, je vous fais grâce des détails. Mais disons que l'écran de verdure dans sa
fonction faunique était sûrement intéressante mais moi, ce qui m'intéressait davantage c'est que ça
créait une limite à l'accès, le seul accès privé. Bon. L'autre chose c'est qu'il y a eu plein, plein de
2075 gens qui sont rentrés par cet accès-là – si je le mentionne en détail c'est parce que je suis persuadé
qu'ailleurs la problématique doit être un peu la même – les gens qui venaient chez nous, je les
affrontais poliment et puis la réponse que j'avais officielle c'est : les lignes d'Hydro-Québec
appartiennent à Hydro-Québec. Or, j'étais obligé, à chaque nouveau citoyen qui venait du sud,
d'expliquer que chez nous c'était un droit de passage, ce n'était pas un foncier public et les gens
2080 m'envoyaient promener carrément en me disant que j'étais menteur et que ça devait être pour mon
intérêt privé. Fait que j'ai eu des conflits disons assez réguliers avec ça.

2085 Donc, ma question, en fait, revient à : on annonce encore des mesures d'atténuation – pas
d'atténuation mais faunique et autres – et puis, dans ce contexte-là, est-ce que les règles du jeu
Hydro- Entretien ont changé et que ce qu'on pourrait concevoir comme faunique et autres vont être
détruits par les scies mécaniques qui vont suivre sept, huit, dix ans plus tard à la grandeur. Parce
que – en passant j'ai pas à juger, là mais l'argument, puisque j'y étais, c'était de dire que les arbres
poussent puis en poussant, ben, ça tire du courant de nos fils et puis ça fait des pertes d'énergie.
Bon, ben en tout cas, à l'origine il y avait une logique qui disait – je ne sais pas comment ça tirait de
2090 courant mais – à l'origine ça disait que ça prenait ces corridors puis ces parements près des routes
et autres pour d'autres raisons. Fait qu'une raison vaut une autre raison, bon...

2095 Fait que ma question c'est que : est-ce que, c'est une question et sous-question dans le même
ordre – est-ce que un : On va avoir encore le même arsenal pour répondre aux besoins faunique et
autres et est-ce que Entretien va passer en arrière pour... Et une sous-question à ça, c'est que dans
le cas où il y a des situations un peu particulière comme chez nous – je suis persuadé que je ne suis
pas le seul, il doit y en avoir quelques-uns le long du parcours – est-ce qu'il est possible d'avoir des
mesures d'atténuation particulières dans des situations particulières comme la mienne, ou je suis le
seul ?

2100

2105 Donc, je vous donne un exemple extrême ou pas : est-ce que par exemple Hydro peut mettre une barrière, carrément, même s'ils n'ont que le droit de passage parce que moi j'hérite du droit de gestion, de droit de supervision en cas de feu – parce que vous pouvez imaginer la quantité de VTT qu'il y a dans le secteur de Saint-Michel-des-Saints, c'est hallucinant – fait que est-ce que, par exemple, Hydro-Québec peut faire un fossé infranchissable en bordure de la route, avec la haie en plus – qu'on souhaite durer au-delà de l'entretien. Si oui, tant mieux. Sinon, faudrait qu'il y en ait, parce que sinon, je comprends que tout ce qui se passe dans l'emprise qui m'appartient encore sauf le droit de passage, bien je subis ça de A à Z, puis, entre autres, le risque de feu – puisque comme 2110 je vous ai mentionné c'est des plantations, c'est en pin, parce que dans ce coin-là on plante du pin – et puis j'ai des VTT qui s'en vont comme ça, puis c'est moi qui fait la police. Il doit y avoir une façon de gérer ça qui devrait impliquer l'institution qui a le droit de passage. Fait que ça c'est une question avec deux volets. Puis j'en aurai une autre après.

2115 **M. MICHEL GERMAIN, président :**

Monsieur Bolullo?

M. MATHIEU BOLULLO :

2120 Oui. Donc, Monsieur le président, les préoccupations de monsieur Boulanger sont des situations pour lesquelles on veut remédier à la situation et essayer de limiter les impacts.

2125 Je note deux éléments. Donc, l'élément accès et donc, à l'emprise par des gens autres que monsieur Boulanger; et je note aussi l'aspect de préservation d'un écran visuel, comme écran visuel qui avait été mis en place au départ, qui avait été laissé en place au départ au niveau du déboisement initial.

2130 Pour l'aspect écrans visuels, je vais laisser ma collègue Christiane Rompré vous expliquer comment on les définit, comment ils sont consignés...

M. MICHEL GERMAIN, président :

Conservés...

2135 **M. MATHIEU BOLULLO :**

...et comment – c'est ça – et comment, suite une fois que le projet est mis en service – comment c'est transmis à l'exploitant Hydro-Québec-TransÉnergie pour qu'il puisse respecter les modes de déboisement qui avaient été mis en place au départ, et pourquoi, dans quelques cas, on

2140 est tenu d'aller faire des coupes sélectives ou des fois d'enlever les écrans au complet pour des raisons d'entretien. Et ensuite, je reviendrai sur la portion...

M. MICHEL GERMAIN, président :

2145 Madame Rompré?

Mme CHRISTIANE ROMPRÉ :

2150 Oui. Bonjour, Monsieur le président. Donc, comme disait monsieur Boucher, effectivement vous êtes au courant qu'on laisse – on appelle des modes de déboisement – souvent des écrans visuels le long des routes ou on va laisser la végétation sur le bord des cours d'eau ou dans les vallées justement pour créer des couloirs fauniques.

2155 Évidemment, la difficulté avec les écrans visuels, notamment en bordure de route, c'est que souvent cette végétation-là se met à croître et on arrive, à un moment donné, où il faut la couper. Et on a souvent des cas de propriétaires qui sont désolés de voir leur écran disparaître, mais c'est la fonction des écrans visuels d'être remplacés à partir du moment où les arbres deviennent dangereux pour la sécurité du réseau. Donc, j'imagine, sans connaître votre cas particulier, Monsieur Boucher...

2160

M. CHARLES BOULANGER :

Boulangier.

2165 **Mme CHRISTIANE ROMPRÉ :**

2170 ...c'est ce qui a pu arriver chez lui. Maintenant, nous, ce qu'on fait c'est que dans l'étude d'impact, toutes les mesures d'atténuation qui concernent les modes de déboisement sont inscrites et lorsqu'on va faire les plans et devis de déboisement de façon beaucoup plus précises, on va pouvoir consigner sur les plans et devis ce qui va pouvoir être conservé en termes de végétation arbustive et arborescente le long des routes, des cours d'eau, dans les vallées, etc.

2175 Le plan de déboisement est appliqué sur le terrain par le biais d'une surveillance environnementale d'ailleurs, et par la suite tous ces modes sont transmis à l'exploitant. Donc, lui, évidemment, il est tenu de les respecter dans la mesure où c'est compatible avec l'exploitation sécuritaire du réseau.

M. MICHEL GERMAIN, président :

2180 Par exemple, dans le cas particulier de monsieur Boulanger, dans la portion de la ligne
existante, si votre projet est autorisé, donc, vous maintenez dans la nouvelle ligne un corridor. Mais
je veux dire dans la ligne existante, le corridor ne serait plus là, le petit corridor forestier ne serait
plus existant. Est-ce que vous êtes ouvert, par exemple, à faire des réaménagements pour – par
2185 exemple monsieur Boulanger parlait s'il n'y a pas d'autres réaménagement boisés – vous êtes
ouvert, quoi, à faire un fossé ou une clôture pour restreindre l'accès?

M. MATHIEU BOLULLO :

2190 Au niveau de l'écran visuel pour la phase initiale de déboisement de la ligne, bien sûr si... tout
est une question de hauteur des conducteurs. Donc, les conducteurs, ça respectent une certaine...
une caténaire, donc, c'est plus haut au point d'attache des pylônes et on a un point bas au centre de
la portée des lignes et la végétation qui est permise, le type d'écran qui est permis, est établi en
fonction de la hauteur des conducteurs pour des raisons de sécurité, bien sûr.

2195 Dans le cas de la ligne actuelle, au croisement de cette route-là, normalement aux
croisements des routes les fils sont hauts; c'est pour cela qu'on peut se permettre de laisser des
écrans visuels. Donc, toute la végétation qui est compatible – donc d'une hauteur compatible – ça va
être prescrit de laisser ça en place, donc, c'est des modes C – des modes de déboisement sélectif
en bordure des routes. Donc, c'est ça qui va être fait dans le cadre du projet, dans ce cas particulier-
2200 là.

2205 Pour ce qui est de l'accès, donc quand il y a une problématique, une situation particulière
d'accès abusif à l'emprise – donc, comme ça semble être le cas actuellement – c'est clair que lors
des discussions avec les... pour un nouveau projet ou pour un projet existant, bien il s'agit de
communiquer avec Hydro-Québec, puis dans le cadre du projet, j'invite monsieur Boulanger à le
faire, donc, de nous faire part en détail de la situation actuelle et ce qu'il anticipe comme
préoccupations par rapport à l'accès avec la présence de la nouvelle ligne. Et, à ce moment-là, on
va prendre des dispositions appropriées pour remédier à la situation, soit par l'installation d'une
clôture, soit par d'autres méthodes qui seront appropriées au besoin de monsieur Boulanger.

2210

M. MICHEL GERMAIN, président :

Très bien. Monsieur Boulanger? - Monsieur Paquin?

2215 **M. MARC PAQUIN, commissaire :**

Au niveau du cas particulier de monsieur Boulanger, est-ce que c'est possible pour vous, ou quelqu'un à Hydro, de voir s'il y a eu une erreur dans la gestion du plan de déboisement, à savoir si c'était nécessaire de couper l'écran à cet endroit-là selon les normes de déboisement?

2220

M. CHARLES BOULANGER :

En plein ça.

2225 **M. MARC PAQUIN, commissaire :**

Et avec qui, à Hydro, monsieur Boulanger devrait communiquer? Quel service à Hydro-Québec il devrait communiquer pour la ligne existante, compte tenu que c'est probablement pas votre département mais un autre département qui s'occupe de la ligne existante?

2230

Pour la ligne à venir, est-ce que c'est possible de songer à un mode de déboisement horizontal dans la mesure où, plutôt que de tout faucher en bas, on fauche à une hauteur de six pieds ou 10 pieds ou quelque chose comme ça, ce qui continue d'avoir une barrière physique pour empêcher les gens de passer mais en même temps peut-être est compatible avec l'exploitation du réseau, dans des cas particuliers?

2235

M. MATHIEU BOLULLO :

Bien, c'est sûr ce qui est en lien avec la préservation d'écrans boisés, c'est ce qui est préconisé. Lorsqu'on laisse un écran boisé en place, ce qu'on – vous savez, il y a 33 000 km de lignes à la grandeur de la province, il y a différentes, je dirais façons d'entretenir les lignes, le... c'est sûr que dans ce qu'on transmet au... une fois le projet construit à l'exploitant, il y a tous les documents qui sont en lien avec – et de plus en plus ces documents sont de plus en plus informatisés, donc, c'est des bases de données qui ne se perdent pas, donc, les gens ont accès à ça, qui font l'entretien, et il y a une vigie qui est effectuée par les gens de l'environnement de l'exploitant pour respecter les écrans boisés.

2240

2245

Donc, ce que vous suggérez c'est est-ce qu'il y a une façon de... à mesure que la végétation pousse, de ne couper que ce qui n'est plus compatible avec le temps par rapport à la situation d'origine, et c'est ce qu'on s'applique à renforcer le plus possible de plus en plus, compte tenu, bien entendu, dans le contexte où il y a 33 000 km de lignes. Mais c'est un aspect qu'on... pour lequel il y a une préoccupation et on vise à faire ce genre d'intervention de plus en plus. Donc, de faire une coupe sélective dans la période d'exploitation pour préserver ce qui avait été mis en place au départ.

2250

2255 Au niveau de la vérification, s'il y aurait eu une erreur dans justement le respect de ce qui
avait été fait initialement, on va faire les vérifications pour voir qu'est-ce qui s'est passé dans le cas
de monsieur Boulanger. Et une personne contact pour les deux cas – donc pour la situation actuelle
et pour dans le cadre du projet – la personne à Hydro-Québec qui est responsable de la région de
2260 ce dossier c'est madame Linda Laquerre. Je n'ai pas ses coordonnées téléphoniques, c'est
quelqu'un qui fait partie de l'équipe de projet actuellement. Je vais avoir le numéro de téléphone et
on pourra le fournir à la Commission pour que monsieur Boulanger ait la personne-contact dans ce
cas particulier.

M. MICHEL GERMAIN, président :

2265 Monsieur Boulanger?

M. CHARLES BOULANGER :

2270 Oui, juste peut-être pour m'assurer que j'ai bien compris, puis je pense qu'il y avait une idée
sous-jacente à ce que vous avez dit - moi, ce que j'ai constaté au moins à deux, trois fois puisque ça
date des années 80 – c'est que c'est la coupe rase totale à la grandeur : on passe le *clipper* dans
l'emprise jusqu'au bord de la route, puis on se pose pas de questions. Bon... y a-t-il des erreurs ou
pas, personne n'est parfait même pour ça.

2275 Sauf que l'idée... c'est que l'idée, c'est qu'on rappelle souvent, souvent l'idée d'écrans visuels
puis de – je comprends que s'il y a une montagne puis entre les propriétés où il y a des habitants
puis le haut de la montagne, on laisse la montagne et ça fait un écran visuel. Mais quand on arrive
dans un milieu qui est pas mal plus serré, pas mal plus habité, pas mal plus récréotouristique – un
2280 peu le cas de ce qu'on disait avec le monsieur de Rawdon aussi – c'est sûr que si on applique la
même logique d'écrans visuels, puis que l'écran visuel c'est 50 pieds de large puis c'est des arbres
normaux, c'est sûr qu'ils vont finir par avoir 75 pieds de haut puis c'est sûr qu'on va passer le *clipper*
là-dedans aussi, là. Fait que ça s'applique pas dans des microsites ou des micro-situations, ça peut
s'appliquer dans des montagnes pour cacher le Mont-Tremblant ou quelque chose du genre, cacher
2285 la ligne au Mont-Tremblant.

Il va falloir trouver une solution pour que – comme on a dit – soit qu'on fasse des interventions
qui limitent un peu l'accès, mais ça c'est une autre discussion, mais au niveau carrément des écrans
visuels, soit qu'on plante quelque chose qui vient 20 pieds de haut – ça existe, ça aussi, hein, la
2290 flore n'a pas juste 100 pieds de haut dans les épinettes noires, là – fait qu'on peut planter des
buissons qui vont pousser à 20 pieds, à 10 pieds, des espèces d'arbres qui sont pas géants puis qui
sont québécois aussi. Puis ça va régler le problème.

2295 Mais c'est pas ça qu'on fait là, on passe le *clipper*, on attend qu'ils viennent assez hauts, pis on passe le *clipper*, puis on se dit : « ah! C'est le voisin qui s'en occupe, ça c'est pas mon département » – je parle des bûcherons, les contracteurs, eux-autres ils disent « on se pose pas de questions là-dessus » En tout cas...

2300 **M. MICHEL GERMAIN, président :**

D'ailleurs, je vous invite à nous produire un mémoire.

M. CHARLES BOULANGER :

Oui, peut-être.

2305

M. MICHEL GERMAIN, président :

À ce moment-là, on va regarder ça ensemble en deuxième partie d'audience.

2310 **M. CHARLES BOULANGER :**

2315 Puis je retiens aussi pour... parce que c'est ce que j'ai compris, c'est que s'il y a vraiment une situation particulière, une entreprise – pas une entreprise, ben oui, on peut dire une entreprise aussi – mais un site d'accès public dans une immensité de terres publiques avec un accès privé qui y donne accès, on peut faire des mesures d'atténuation en rappelant toujours que j'ai déjà un problème qui est celle qui est actuelle puis dans la mesure où la Commission ou l'ensemble des audiences retiennent la solution de doubler la ligne, parce que c'est chez nous presque que ça va se juxter, bien, je vais avoir le double là, double largeur. Là, c'est plus un accès, c'est une autoroute d'accès, que ce soit motoneiges, VTT, Jeep – en passant, les Jeep aujourd'hui font la même chose, hein... ils partent à travers la montagne – puis imaginez-vous une double emprise comment ça va être attirant pour les Jeep! Ça va être hallucinant là! J'aurai pas le contrôle. J'ai communiqué avec la Sûreté du Québec, en passant, qui m'ont dit : « Monsieur, c'est chez vous, nous, écoutez, on a ben d'autres choses à s'occuper, ben, ben, d'autres choses à s'occuper que vos accès. » Et c'est vrai, je pense qu'on peut dire ça. Fait que c'était...

2325

2330 J'ai une deuxième question. Bon. J'ai un peu situé où j'étais, qu'est-ce que j'avais. Quand on a construit la première ligne, on répétait à tout le monde qui voulait l'entendre – puisqu'on avait suivi aussi les audiences puis tout ce qui avait été fait à l'époque, dans ma famille – que ça venait de la Baie-James puis que c'était un grand projet et puis que ça prenait une nouvelle ligne, puis c'était dans une foulée d'expansion du Québec. On bâtit des barrages, on fait des lignes pour les desservir, etc. etc. etc.

2335 Dans le cas qui est présent – j'ai assisté aux audiences qu'il y a eu, j'ai même eu une lettre
d'invitation d'ailleurs pour aller à une audience à Joliette ou une présentation d'Hydro-Québec –
jamais, jamais, jamais j'ai entendu dire qu'il y avait une deuxième option. Je l'ai appris à travers
l'organisations qui s'appelle *Citoyens sous tension* qui... dont j'ai douté d'ailleurs, en passant,
sérieusement en me disant « c'est peut-être des farfelus » je le sais pas, que j'ai commencé à
2340 m'intéresser et à lire des documents qu'ils référaient et tout, et tout, et tout, pour découvrir tout le
discours qu'on entend – puisque j'étais là hier – tout le discours qu'on entend sur la compensation et
tout ça, pour moi c'est complètement, c'était... quand j'ai entendu ça la première fois, je pensais
que c'était des illuminés qui parlaient, puis que... parce que j'avais assisté à tout ce qui avait été dit
par Hydro-Québec qui ne parlait de la ligne et de « Monsieur, c'est inévitable ». Écoutez, là,
résignez-vous, on peut faire le mieux possible dans l'exploitation, dans la... lorsqu'on passera chez
vous et – pas taisez-vous mais disons... bon... - J'en viens à ma question...

2345 **M. MICHEL GERMAIN, président :**

Oui, votre question, s'il vous plaît.

2350 **M. CHARLES BOULANGER :**

Parce qu'il y a d'autres personnes, bien entendu. Ma question c'est que, dans ma
compréhension, on a vu qu'il y avait moins de revenus, on a vu que la plupart des sites d'envergure
sont déjà développés, on a vu aussi que la consommation baisse grâce à des mesures de
2355 conservation puis plein, plein d'autres choses – on n'a pas encore parlé des DEL, les lumières DEL
qui, à l'échelle du monde, vont faire quelque chose d'extraordinaire en termes de réduction de
consommation, mais il y a plus savant que moi pour parler de ça – moi, ce que j'ai compris, c'est
qu'on faisait des barrages, on faisait des nouveaux barrages – ça va m'amener à ma question – et
puis quand on avait fait un pouvoir de production électrique, on mettait des corridors avec des lignes
2360 de transmission pour les amener au marché. C'est ce que j'avais compris que le Québec c'était fait
là-dessus.

Là, il me semble qu'il a été question, à un moment donné, que la fameuse ligne dont on parle
– le tracé proposé – desservait aussi pas juste Chamouchouane puis ce coin-là, puis la question de
2365 sécurité, mais allait jusqu'à la Romaine. En tout cas, il me semble que ça m'a été dit ou... à travers
toutes les discussions – j'espère que je n'erre pas en disant ça.

Bref, ma question. Dans ma compréhension à moi, tout le réseau est en train de vieillir à une
vitesse grand V. D'ailleurs, Hydro-Québec disait ça il y a sept, huit, dix ans : Faut qu'on augmente
2370 nos tarifs pour faire de la mise à jour puis remplacer les pylônes qui rouillent. J'en viens à ma
question. La question c'est que : est-ce que dans le carnet de ce qui est prévisible – prévu dans le
sens... pas dans le sens des demandes et autres, mais dans le sens concret de nouveaux barrages

2375

ou de nouveaux grands projets, puis des grands projets il y en a eu, et je pense qu'on discuterait pas longtemps du bien-fondé des lignes qui viennent de la Baie James ou des lignes qui viennent de la Côte Nord – est-ce qu'il y a un – sinon un carnet méconnu ou quelque chose qui m'échapperait comme l'idée de la compensation dont on a parlé, j'ai jamais entendu parler. Bref, est-ce que c'est mon erreur de ne pas savoir qu'il n'y a pas de grands travaux de prévus nulle part?

2380

Est-ce qu'il y en a des grands travaux? C'est ça la question. Est-ce qu'il y a des nouveaux barrages, des nouveaux complexes qui ont l'envergure de la Baie James ou de la Côte Nord ou quelque chose peut-être moins. Et puis, une sous-question là-dedans c'est, en supposant que... on - ben, en tout cas vous allez répondre mais, en supposant que oui, tant mieux ça peut justifier carrément une ligne. Puis en supposant que non, ben là, j'aurais un commentaire après.

2385

M. MICHEL GERMAIN, président :

Monsieur Bolullo?

2390

M. CHARLES BOULANGER :

Est-ce qu'il y a des grands travaux prévus? Travaux j'entends des nouveaux générateurs, des nouvelles turbines quelque part au Québec? Qu'on sait pas ou que moi je sais pas. Peut-être tout le monde le sait, sauf moi. C'est possible aussi.

2395

M. MICHEL GERMAIN, président :

Je vais donner la question à monsieur Bolullo.

2400

M. MATHIEU BOLULLO :

Donc, la ligne, Monsieur le président, elle est nécessaire pour maintenir la fiabilité du réseau pour être capable de transiter de l'énergie à tout moment lorsque le besoin est là. Donc, c'est la nécessité, c'est ça qui est à l'origine de la nécessité de la ligne.

2405

Pour répondre à la question de monsieur Boulanger au sujet est-ce qu'il y a d'autres grands projets qui sont à l'étude ou qui sont prévus, la réponse à ça... le seul grand projet qui est en construction actuellement c'est La Romaine. Après La Romaine, il n'y a pas d'autre projet de production qui apparaît dans les cartons d'Hydro-Québec, pour le moment.

2410 **M. MICHEL GERMAIN, président :**

2415 Mais si on comprend dans la question, c'est qu'il y avait aussi en 2011, il y avait de la compensation série qui avait été demandée... une autorisation auprès de la Régie pour pouvoir acheminer de l'électricité du complexe La Romaine vers l'ouest du Québec, le sud-ouest du Québec, mais, ce que j'en comprends c'est que le projet de ligne remplacerait une partie des compensations série qui seraient requises sans le projet de ligne pour acheminer l'électricité de La Romaine. C'est un peu l'allusion qu'on faisait tout à l'heure. Monsieur Bolullo?

2420 **M. MATHIEU BOLULLO :**

2425 En fait, la solution de compensation série dans le cadre strict d'intégration des projets de La Romaine – donc, du 1 500 mégawatts de La Romaine – dans le cadre strict de l'intégration de la compensation série. C'est une solution puis ça a été présenté à la Régie de l'énergie comme quoi c'était une solution qui permettait d'intégrer – quand on les regardait individuellement – La Romaine et ensuite l'appel d'offres éolien. Il y a même des crédits qui ont été accordés par la Régie de l'énergie pour l'intégration de ces deux projets-là en lien avec des projets de compensation série.

2430 Maintenant, quand on regarde ça dans une perspective globale – donc, non pas dans le cadre strict et individuel de chacun de ces projets-là, donc, quand on prend ça globalement – la solution globale, et ça d'ailleurs été mentionné à la fois quand ça a été présenté individuellement à la Régie pour La Romaine et pour l'intégration de l'éolien, et ça a été aussi annoncé à une autre reprise dans le cadre du plan stratégique, qu'il y avait une solution qui était, une autre solution qui était celle de la ligne.

2435 Donc, cette solution-là de ligne permet d'intégrer de façon très économique et de façon plus long terme l'ensemble de ces projets-là et permet également de maintenir la fiabilité du réseau. Donc, c'est quand on regarde ça individuellement, il y a des solutions qui sont applicables que la compensation série individuelle. Maintenant, quand on regarde ça globalement, la solution de la ligne c'est la plus économique et c'est la plus... celle qui répond le mieux aux besoins à long terme.

2440 **M. MICHEL GERMAIN, président :**

Très bien, je vous remercie.

2445 **M. CHARLES BOULANGER :**

Je peux-tu...

M. MICHEL GERMAIN, président :

2450

Monsieur Boulanger?

M. CHARLES BOULANGER :

2455

Juste un petit, petit point.

M. MICHEL GERMAIN, président :

2460

Pas un commentaire.

M. CHARLES BOULANGER :

Oui, ben, c'est pas... ben, c'est un commentaire mais...

2465

M. MICHEL GERMAIN, président :

Mais vous pouvez le faire dans un mémoire.

M. CHARLES BOULANGER :

2470

Ben, une minute?

M. MICHEL GERMAIN, président :

2475

Je vais vous laisser aller un petit peu là.

M. CHARLES BOULANGER :

2480

Une minute. O.K. regardez ben ça...

M. MICHEL GERMAIN, président :

Une minute, maximum.

2485

M. CHARLES BOULANGER :

Moi, j'ai écouté parce que j'étais là hier, puis j'apprends plus de choses ici que j'en ai apprises quand il y a eu des séances d'information. C'est plus large. Mais l'idée de base c'est que – si j'ai

2490 bien compris – implanter une ligne, ça prend à peu près trois ans, trois à quatre ans, du début à la
fin, surtout si on sait... on a déjà un tracé, puis le tracé passe chez nous, tant mieux s'il est
nécessaire. Mais je veux dire ça prend trois à quatre ans. Implanter un barrage, ou un super
2495 complexe, ou un nouveau projet de production – si je regarde l'historique – en général ça prend plus
que trois, quatre ans : ça prend huit, dix ans, quinze ans, en tout cas, quand on dit le carnet est
vide, si ça prend trois ans pour bâtir une ligne puis si ça prend 10, 15 ans pour bâtir un nouveau
pouvoir d'envergure qui nécessite une ligne, on peut toujours reporter une ligne associée au
moment où on a un nouvel équipement qui produit.

2500 Ça ne veut pas dire qu'on doit ne pas la faire, c'est pas ce que j'ai dit. Mais est-ce qu'elle
pourrait être nécessaire en fonction de la production, comme ça toujours été le cas? Il me semble
que oui s'il y a d'autres choses qu'on peut faire. Ceci dit, on verra.

M. MICHEL GERMAIN, président :

2505 Alors, c'est noté. Vous êtes le bienvenu pour nous présenter un mémoire.

M. CHARLES BOULANGER :

Merci.

2510 **M. MICHEL GERMAIN, président :**

Je vous remercie. Tout à l'heure, Jean-François Bergeron, vous vouliez faire une précision
concernant les superficies forestières touchées en terre publique, j'imagine, ou en terre privée?
Allez-y.

2515 **M. JEAN-FRANÇOIS BERGERON :**

2520 Oui, un citoyen de Rawdon a posé la question sur les superficies forestières impactées. Or, à
la suite des échanges entre Hydro-Québec et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, le
bureau du forestier en chef a été mandaté pour évaluer les superficies précises. Or, il appert que les
bois publics perdus à l'intérieur de l'emprise seront de 2 274 hectares, évalués le 21 octobre de
cette année.

2525 **M. MICHEL GERMAIN, président :**

Quelle est la position du ministère concernant ces pertes de production? On sait que dans la
forêt publique, par exemple, il y a plusieurs... bien il y en a un qui a plus, disons, de superficie que
les autres unités d'aménagement forestier, ils sont trois ou quatre exploitants forestiers, c'est quoi la

2530 position du ministère et est-ce que, par exemple, les exploitants forestiers sont compensés par Hydro-Québec pour les pertes de possibilités? Comment ça fonctionne?

M. JEAN-FRANÇOIS BERGERON :

2535 En fait, ce serait un peu laborieux de passer à travers tous les points. Il y a un comité technique qui lie le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et Hydro-Québec, qui est en pourparlers depuis au moins quatre semaines. Mais ce qu'on peut dire c'est que, au moment où on se parle, il y a sept unités d'aménagement de territoires publics qui sont visés.

2540 Il est impossible d'identifier de façon ponctuelle l'entreprise qui va voir sa possibilité forestière diminuer ou ses attributions diminuer. Parce que l'emprise couvre un vaste territoire de trois régions, qui est Lanaudière, Lac-Saint-Jean et la Mauricie, et bien c'est l'ensemble des détenteurs de droits qui vont être impactés. Toutefois, il faut mentionner que la perte de possibilité forestière totale, qui est de l'ordre de 4 000 mètres cubes par année, s'avère de petite taille par rapport à la possibilité forestière québécoise. J'insiste là-dessus : l'impact est de petite taille.

2545 Alors, au moment où on se parle, le ministère va dans trois directions, c'est de demander à Hydro-Québec un remboursement pour les pertes financières de perte de possibilité forestière. Donc, on parle d'une perte de possibilité forestière totale de 4 000 mètres cubes par année. Alors, ce qui se fait présentement dans les discussions, c'est d'exposer les chiffres, les méthodes de calcul, et puis on l'a demandé formellement lors des échanges de nos comités. Par la suite, il y a une demande pour rembourser les traitements sylvicoles effectués dans les territoires. Alors on parle de quelques centaines d'hectares sur lesquels il y a eu des travaux effectués, payés dis-je, par des subsides publics. Puis enfin, sur le plan mécanique, je vais vous lire la modalité administrative prévue. Alors, ça dit :

2555 « Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs émettra un permis d'utilité publique en vertu de l'article 73, paragraphe 3 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier. Hydro-Québec doit payer les droits de coupe. Hydro-Québec a prévu un peu plus de 2M \$ à cette fin. Et puis il a été suggéré qu'Hydro-Québec s'occupe de la vente de bois mais qui, par ailleurs, pourrait procéder par le Bureau de mise en marché des bois publics à l'intérieur du ministère.»

2560 Donc, en clair si on résume. Hydro-Québec – la société Hydro-Québec – aura à payer les redevances pour les bois coupés à l'intérieur de l'emprise. On a parlé de 2 273 hectares. Deuxièmement, il y a une demande qui a été formulée pour la compensation de perte de possibilités forestières à perpétuité – donc compensation financière – et troisièmement, les travaux sylvicoles qui ont été subventionnés, payés par l'État québécois, devront être remboursés.

M. MICHEL GERMAIN, président :

2570

Ça c'est du côté financier au niveau de l'exploitation forestière. Au niveau faunique, par exemple, les pertes, est-ce que le ministère demande, au niveau faunique, des compensations à Hydro-Québec lorsqu'il...

2575

M. JEAN-FRANÇOIS BERGERON :

2580

Encore une fois, c'est- on pourrait en parler longuement, là mais, je vais vous le résumer très, très, très simplement - l'ensemble des mesures fauniques, lorsque des habitats fauniques sont impactés ou des espèces fauniques identifiés sont impactés, on applique le grand principe d'éviter d'atténuer et de compenser. Encore une fois, dans le corridor de quelques 400 km linéaires – qui fait 2 273 hectares perdus – lorsqu'il y a démonstration avec chiffres, avec constats, qu'il y a des pertes d'habitats confirmées, soit qu'on demande des mesures d'atténuation pour limiter davantage les pertes ou encore de compenser.

2585

Il y a un comité «Habitats fauniques Hydro-Québec» qui est fonctionnel au moment où on se parle. Il n'y a pas de constat, il n'y a pas de rapport final de déposé mais toutes les demandes d'atténuation ou de compensation vont se faire sur la base de ce principe. Et, ce que ça veut dire dans le concret, c'est lorsque Hydro-Québec et ses spécialistes ou contractuels auront identifié des habitats fauniques particuliers en matière d'avifaune, de chiroptères, de ravages de cerfs de Virginie et d'espèces menacés ou vulnérables, des mesures compensatoires ou des mesures d'atténuation devront être mises en place. Et il est trop long d'explicitier l'ensemble des mesures de compensation visées et d'atténuation, elles sont trop longues. Mais est-ce que je peux résumer en...

2590

M. MICHEL GERMAIN, président :

2595

Un ou deux exemples, par exemple.

M. JEAN-FRANÇOIS BERGERON :

2600

Oui, très simple. En terre publique, les mesures de protection obligatoires de faune sont celles du règlement sur les normes d'intervention et forêts du domaine de l'État, qui va être remplacé à partir du 1^{er} avril 2015 par le règlement sur l'aménagement durable des forêts. Or, il y a eu des rencontres entre Hydro-Québec et les spécialistes du ministère pour exposer les modalités fines qu'Hydro-Québec devra respecter.

2605

Par ailleurs, ce qui est à dire, c'est toute cette mécanique très réglementaire qui vise la protection de la faune et des habitats fauniques est largement connue des experts d'Hydro-Québec et on ne s'attend pas à des problèmes majeurs. Mais, néanmoins, toutes les approches visant

2610 l'évaluation précise de certains habitats et aussi en milieu aquatique est en cours. Les méthodes de compensation seront identifiées.

M. MICHEL GERMAIN, président :

2615 Tantôt vous avez mentionné un document, est-ce que vous pouvez me répéter le titre? Est-ce qu'il est disponible ce document-là sur internet ou...

M. JEAN-FRANÇOIS BERGERON :

2620 Oui, absolument. En forêt publique... excusez-moi, en territoire public, c'est un registre réglementaire, un registre de normes qui se nomme le *Règlement suivant une intervention dans les forêts du domaine de l'État* qualifié selon le RNI. Alors, on tape le R N I et tout le RNI est publié et disponible sur le net. Ce que je dois dire, c'est que le gouvernement doit approuver le contenu d'un prochain règlement, d'un RNI version 2, pour le 1^{er} avril 2015. Et il est bien entendu, comme le déboisement débute à partir du printemps 2015, Hydro-Québec comme tous les autres intervenants en milieu forestier auront l'obligation de respecter intégralement les dispositions.

M. MICHEL GERMAIN, président :

2630 C'est dans l'onglet *Réglementation* du ministère des Forêts?

M. JEAN-FRANÇOIS BERGERON :

Du site du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

2635 **M. MICHEL GERMAIN, président :**

Parfait.

M. JEAN-FRANÇOIS BERGERON :

2640 Mais, au moment où, j'insiste là-dessus, au moment où on se parle, la disposition en vigueur demeure le RNI qui, lui, est entièrement diffusé, publié, détaillé à l'intérieur du site du ministère.

M. MICHEL GERMAIN, président :

2645 Monsieur Paquin?

M. MARC PAQUIN, commissaire :

2650 Oui. Vous aviez mentionné d'entrée de jeu le comité technique du ministère avec Hydro-Québec qui en venait à trois approches en matière de dédommagement possible. Est-ce que ça c'est une entente qui est publique? Qui va être publiée? Qui est conclue? Ou à conclure?

M. JEAN-FRANÇOIS BERGERON :

2655 Oui, vous amenez vers la bonne question. Il est clair qu'à la phase de l'acceptabilité environnementale, le ministère aura à émettre ses commentaires sur les impacts ou les mesures qu'il suggère pour rendre le projet acceptable par l'ensemble des parties. Donc, à cette phase d'acceptabilité environnementale, madame Marie-Ève Fortin, ma voisine d'aujourd'hui, vous demandera les positions formelles et finales du ministère en la matière. Et, à ce moment-là, par le dépôt des avis ministériels, toutes les approches sur l'évitement, l'atténuation et la compensation, seront écrites et déposées. Au moment où on se parle, on est en pourparlers avec nos amis, nos collègues d'Hydro-Québec depuis quelques mois. Les discussions vont bon train et puis on a l'espoir qu'on aura un avis final dans les semaines à venir.

2665

M. MICHEL GERMAIN, président :

On vous remercie. Je vais inviter monsieur Rénald Breault, qui est à Rawdon, à s'avancer à la table.

2670

M. RÉNALD BREault :

Re-bonjour, Monsieur le président.

2675

M. MICHEL GERMAIN, président :

Re-bonjour.

M. RÉNALD BREault :

2680

Ça me fait un petit peu drôle d'entendre dire «nos amis d'Hydro-Québec» quand on envoie ces gens-là faire des études, ils sont commandés par Hydro, ils sont payés par Hydro; est-ce qu'on peut se fier sur ces études-là? C'est un gros questionnement, là. On va avoir des résultats mais...

2685

M. MICHEL GERMAIN, président :

Là vous parlez des études...

M. RÉNALD BREault :

2690

Côté transparence, là, de celle qu'on vient de nommer tantôt, le monsieur...

M. MICHEL GERMAIN, président :

2695

Oui, je ne veux pas prêter des intentions mais je vais laisser monsieur...

M. RÉNALD BREault :

2700

Non, non. Ma question est simple : est-ce qu'on peut parler de transparence un peu?

M. MICHEL GERMAIN, président :

Parce que...

2705

M. RÉNALD BREault :

Parce que là c'est Hydro qui commande les recherches, c'est Hydro qui les paye, et puis, nous, dans... on veut avoir la transparence. Puis, il vient dire que «nos amis d'Hydro». Ça me fait frustrer un peu, là.

2710

M. MICHEL GERMAIN, président :

Bon, on va laisser monsieur Bergeron répondre.

2715

M. JEAN-FRANÇOIS BERGERON :

Oui, Monsieur Breault, écoutez, j'ai commis un lapsus regrettable. Toutes mes excuses.

M. RÉNALD BREault :

2720

Un grand.

M. MICHEL GERMAIN, président :

2725

S'il vous plaît, Monsieur Breault.

M. JEAN-FRANÇOIS BERGERON :

2730 Je vais expliquer le contexte. Monsieur Breault, moi je suis biologiste. Je suis au ministère des
Forêts, de la Faune et des Parcs depuis plusieurs décennies. J'ai toujours agi pour le ministère,
uniquement pour le ministère. Les personnes qui sont en pourparlers à la table technique avec les
gens d'Hydro-Québec sont des biologistes compétents du ministère des Forêts, de la Faune et des
Parcs ainsi que des ingénieurs forestiers qui n'ont aucun lien personnel ni administratif avec les
interlocuteurs d'Hydro-Québec.

2735
Lorsqu'on demande des avis, autant du côté de nos spécialistes au ministère qu'Hydro-
Québec, on demande des rapports approuvés faits par des spécialistes, résultat de recherche, de
données, d'observations, sur une base de compétence. Or, dans aucun cas, il y a proximité
2740 parallélisme ou entente préavis avec les interlocuteurs d'Hydro-Québec. Si j'ai employé le mot
« ami » - vous excuserez l'erreur – c'est que lorsque tu travailles avec la même équipe pendant plus
de trois mois, ben évidemment tu développes une proximité dans les relations de travail et ça
s'arrête là. Alors, il y a une complète et entière et totale autonomie de notre part. Merci.

M. RÉNALD BREault :

2745
Faute avouée à moitié pardonnée.

M. MICHEL GERMAIN, président :

2750 Monsieur Breault, allez-y avec votre question.

M. RÉNALD BREault :

2755 O.K. C'est monsieur... Bolello, en tout cas.

M. MATHIEU BOLULLO :

Monsieur Bolullo.

2760 **M. RÉNALD BREault :**

À Duvernay, il y a combien de 735 qui rentrent? Au poste de Duvervay?

M. MICHEL GERMAIN, président :

2765

Poste Duvernay? O.K . Donc, combien de lignes à 735 convergent par le poste de Duvernay qui est le site de Laval.

M. MATHIEU BOLULLO :

2770

Il y en a quatre, Monsieur le président.

M. RÉNALD BREault :

2775

Est-ce qu'on peut les nommer, ces quatre lignes-là? Est-ce qu'ils ont des noms?

M. MICHEL GERMAIN, président :

2780

Est-ce qu'on peut avoir une figure à l'écran? J'imagine qu'avec la figure à l'écran, nous allons avoir les numéros des lignes.

M. MATHIEU BOLULLO :

2785

Donc, il y a quatre circuits : c'est la 7 046...- on va mettre une figure à l'écran - il y a la 7 046, la 7 016, la 7 017 et le circuit 7 009 qui va vers le poste Bout-de-l'Île.

M. MICHEL GERMAIN, président :

2790

Oui, Monsieur Breault?

M. RÉNALD BREault :

Il y a la Jacques-Cartier – si je me trompe pas – et La Vérendrye, hein? C'est-tu ça?

2795

M. MATHIEU BOLULLO :

2800

La 7 017 provient du poste Jacques-Cartier, la 7 016 provient du poste La Vérendrye – donc, c'est ce qu'on appelait... ce qu'on appelle les alimentations indépendantes, et les lignes d'attache aux autres postes de la boucle, la 7 046, va vers le poste Chénier à Mirabel, et la 7 009 va, comme je l'ai mentionné, vers le poste Bout-de-l'Île sur la pointe est de l'Île de Montréal.

M. RÉNALD BREault :

2805 C'est ça. Présentement, la Jacques-Cartier arrête à Duvernay et pour sécuriser un peu puis peut-être alimenter le Bout-de-l'Île, là, on peut pas la revirer puis l'envoyer à Bout-de-l'Île la Jacques-Cartier, puis on pourrait finalement donner un peu de jus au poste?

M. MICHEL GERMAIN, président :

2810 Monsieur Bolullo?

M. MATHIEU BOLULLO :

2815 C'est ce qu'on fait, Monsieur le président, dans le cadre du projet. Donc, on envoie la ligne 7 017 en provenance de Jacques-Cartier, on la dévie dans le secteur de Mascouche vers le poste Bout-de-l'Île.

M. RÉNALD BREault :

2820 O.K. Donc, si on mettait des compensateurs série, on pourrait peut-être éviter une ligne, on pourrait... on pourrait alimenter ce Bout-de-l'Île sans être obligé de mettre une ligne?

M. MICHEL GERMAIN, président :

2825 Monsieur Bolullo?

M. MATHIEU BOLULLO :

2830 Bon, on a une photo du poste Duvernay à l'écran, mais dans l'historique du projet, au départ ce qui était visé, c'était une ligne. Donc, pour solutionner le... pour maintenir la fiabilité du réseau et solutionner l'effet d'engorgement au niveau des postes Chamouchouane et Saguenay, on avait besoin d'un nouveau lien entre le poste Chamouchouane et le poste Bout-de-l'Île à Montréal. Donc, c'était l'endroit qui avait été identifié au départ, donc, comme point de départ et comme point d'arrivée.

2835 Avec l'ensemble des activités d'avant-projet qui ont eu lieu, le projet a évolué et a été adapté en fonction des préoccupations qui ont été émises pour, dans un premier temps, donner une modification au projet qui était, compte-tenu qu'il y avait une difficulté à traverser la plaine agricole dans Lanaudière, donc, que les préoccupations des gens sur l'ouverture d'un nouveau corridor étaient très grandes, on est retourné à la table à dessin et on a fait le choix de continuer à suivre les emprises existantes.

2840

2845 Ce choix-là, pour suivre les emprises existantes jusque dans la région de Montréal, les emprises existantes menaient au poste Duvernay. Donc, dans l'adoption de ce scénario-là, pour être capable de répondre aux objectifs du projet, qui étaient de désengorger au niveau de Chamouchouane et aussi de fournir une alimentation distincte au poste de Bout-de-l'île, il y avait seulement, à ce moment-là, un des deux éléments qui étaient respectés donc, de rejoindre la boucle métropolitaine avec une... donc, de désengorger et de se rendre au poste Duvernay.

2850 À ce moment-là, ce qui était nécessaire de faire, c'était de, et comme ça été fait, de proposer un projet qui déviait une des lignes qui entrait à Duvernay et de la rediriger vers Bout-de-l'Île. Donc, pour une nouvelle ligne qui allait rentrer à Duvernay, on en a enlevé une et on l'a redirigée vers Bout-de-l'Île.

2855 **M. MARC PAQUIN, commissaire :**

Est-ce que vous avez considéré, comme l'engorgement, vous nous dites qu'il provient principalement de Chamouchouane, est-ce que dans les scénarios que vous avez élaborés en amont, vous avez regardé la possibilité de construire un lien Chamouchouane-Saguenay, Saguenay-Jacques Cartier, et de là suivre le corridor existant jusqu'à la région de Montréal?

2860 **M. MATHIEU BOLULLO :**

Si vous permettez, Monsieur le commissaire, je vais demander à mon collègue Bruno Picard, de vous expliquer ce qui a été regardé et est-ce que cette solution-là a été regardée.

2865 **M. BRUNO PICARD :**

2870 Monsieur le commissaire, si je résume votre question, c'est une alternative qui proposerait une ligne de Chamouchouane jusqu'au poste Saguenay pour descendre vers le poste de la Jacques-Cartier et qu'on emprunterait le réseau actuel jusqu'à la boucle métropolitaine?

M. MARC PAQUIN, commissaire :

2875 Non, vous occuperiez le corridor actuel mais avec une ligne additionnelle.

M. BRUNO PICARD :

Une nouvelle ligne additionnelle.

2880 **M. MARC PAQUIN, commissaire :**

Oui.

2885 **M. BRUNO PICARD :**

Donc, ça serait de partir de Chamouchouane, Saguenay, jusqu'au poste de Jacques-Cartier et d'ajouter une ligne additionnelle en parallèle avec les lignes existantes?

2890 **M. MARC PAQUIN, commissaire :**

Oui. En fait, pardon, d'ajouter une ligne partout de Chamouchouane à Saguenay, de Saguenay à Jacques-Cartier et de Jacques-Cartier à Montréal.

2895 **M. BRUNO PICARD :**

2900 Parfait. On rappelle que le besoin primaire c'est de maintenir notre fiabilité. Donc, pour le réseau, le maillon à renforcer est ici au Lac-Saint-Jean. Et, on a également le besoin, par le biais de la ligne, d'ajouter une entrée additionnelle, de sécuriser l'alimentation du poste Bout-de-l'Île. Donc, si on avait un autre parcours, il faudrait doubler ou emprunter la ligne d'attache entre les postes de la Chamouchouane et le Saguenay, de descendre une ligne additionnelle et d'ajouter un lien supplémentaire. En termes de parcours, je ne l'ai pas calculé, mais je présume que c'est beaucoup plus long. Par contre, nos lignes, ici, faudrait valider d'avoir une emprise additionnelle – je pourrais passer la parole à ma collègue Christiane – mais le point, je ramène que le but, l'objectif primaire c'est vraiment de partir du poste de Chamouchouane et de donner un lien additionnel au poste Bout-de-l'Île.

2905 **M. MATHIEU BOLULLO :**

2910 En résumé, Monsieur le commissaire, c'est que le trajet étant beaucoup plus long, même en longeant les corridors existants – ça c'est un des critères – donc, plus longs, plus d'impact par définition, et c'est que aussi, le corridor entre Jacques-Cartier et Montréal, qui est situé essentiellement dans la plaine du Saint-Laurent, ça aussi c'est un secteur qui a beaucoup d'enjeu au niveau de la création de... donc, il y a beaucoup de gens qui habitent là, donc on est proche des milieux bâtis et ça soulève les enjeux que, associés aux milieux bâtis qui sont là.

2915 **M. MICHEL GERMAIN, président :**

Monsieur Breault?

2920 **M. RÉNALD BREault :**

Monsieur Picard vient de dire qu'ils n'ont pas étudié ce tracé-là. Quand on fait une comparaison, est un peu boiteuse, là... je sais pas si on peut répondre là... on n'a pas envisagé ce parcours-là, vous venez, monsieur Paquin, de lui demander et on n'envisage pas. Puis il dit dans sa boule de cristal encore, on est mieux de passer par l'autre bord, là. Nous autres les citoyens, on veut savoir si on a regardé toutes les solutions, on a passé à côté des compensations série, on passe à côté d'un autre place... en tout cas, ça vient vraiment boiteux...

2930 **M. MICHEL GERMAIN, président :**

Ce qu'on en comprend, c'est qu'il n'y a pas eu d'évaluation détaillée pour un passage par le poste Saguenay ou un passage directement Chamouchouane poste Jacques-Cartier. C'est ça qu'on doit comprendre de l'explication qui a été fournie par les représentants d'Hydro-Québec.

2935 **M. RÉNALD BREault :**

On va l'écrire dans nos mémoires.

2940 **M. MICHEL GERMAIN, président :**

Très bien. Avez-vous une autre question, Monsieur Breault?

M. RÉNALD BREault :

2945 Oui. L'entretien sous les lignes, quand elles sont dans les terrains privés qu'on prend des servitudes, c'est qui qui la fait?

M. MICHEL GERMAIN, président :

2950 Bon, l'entretien des lignes...

M. RÉNALD BREault :

Sous les lignes.

2955 **M. MICHEL GERMAIN, président :**

Sous les câbles des lignes en terrains privés?

2960 **M. RÉNALD BREault :**

Oui.

2965 **M. MICHEL GERMAIN, président :**

Monsieur Bolullo?

M. MATHIEU BOLULLO :

2970 L'entretien des lignes est fait par Hydro-Québec par le biais d'appel d'offres pour l'entretien des lignes tant en terres privées qu'en terres publiques. La nuance c'est que, à l'étape initiale de déboisement, le déboisement en terre privée est offert... l'activité déboisement... on offre aux propriétaires de déboiser lui-même et donc... et pour lequel on le rémunère s'il est intéressé à faire le déboisement lui-même.

2975 **M. MICHEL GERMAIN, président :**

2980 Donc, en terrain boisé, l'entretien est fait par Hydro-Québec. En terrain agricole, ça va de soi que le propriétaire continue à cultiver. Est-ce qu'il y a d'autres cas que vous avez en tête, Monsieur Breault?

M. RÉNALD BREault :

2985 Oui. Quelle sorte d'utilisation qu'on... quelle machine qu'on prend pour couper les branches, surtout dans le bois, et on se sers-tu des herbicides pour pas que ça repousse?

M. MICHEL GERMAIN, président :

2990 Monsieur Bolullo?

M. MATHIEU BOLULLO :

2995 En fait, pour l'entretien des emprises, on utilise beaucoup le mode mécanique, donc, dans 80% des cas. Il y a certaines années qu'on est au-dessus de 90% en entretien mécanique. Essentiellement, c'est des activités de débroussaillage, donc, avec soit des scies mécaniques ou des débroussailleuses en ce qui concerne le mode mécanique.

Maintenant en ce qui concerne l'autre aspect, donc, qui est l'autre méthode d'entretien, qui concerne l'utilisation de phytocides, c'est employé dans des situations particulières, dans des

3000 endroits qui sont ciblés, étudiés, et c'est utilisé dans moins de 20% des cas d'entretien d'emprises, des 33 000 km de lignes qu'Hydro-Québec a sur son réseau.

M. MICHEL GERMAIN, président :

3005 Il n'y a pas de pulvérisation de type aérien ou global? Quelle sorte de... comment vous utilisez les phytocides?

M. MATHIEU BOLULLO :

3010 La réponse à votre question c'est non, mais je vais laisser ma collègue, Christiane Rompré, vous dresser un portrait de comment on utilise les phytocides.

M. MICHEL GERMAIN, président :

3015 Madame Rompré?

Mme CHRISTIANE ROMPRÉ :

3020 Oui, Monsieur le président. Actuellement, l'application de phytocides se fait exclusivement après avoir fait un traitement de souche. Donc, on coupe la souche et on traite la souche directement avec un produit qu'on appelle le Garlon™.

M. MICHEL GERMAIN, président :

3025 Donc, c'est essentiellement traitement de souche par quelqu'un qui est présent physiquement devant la souche et qui applique le traitement?

Mme CHRISTIANE ROMPRÉ :

3030 Oui, Monsieur le président. La pulvérisation aérienne, c'est seulement sur les lignes de la Côte-Nord qu'Hydro-Québec le fait.

M. MICHEL GERMAIN, président :

3035 Donc, il n'est pas prévu aucune pulvérisation aérienne dans le cadre du projet à Chamouchouane. O.K. très bien. - Monsieur Paquin, avez-vous une question? Je vais laisser un petit instant à mon collègue.

M. MARC PAQUIN, commissaire :

3040

Oui. Monsieur Bolullo, dans le cadre du contrôle de la végétation, vous avez indiqué dans le PR-5.1 à la page 55 qu'Hydro-Québec a des exigences et des critères de sélection à l'égard des phytocides, des types de phytocides qui sont utilisés. Vous avez mentionné le Gardon, c'est ça? - Le Garlon? Avec un L? Oui. Est-ce que c'est possible d'avoir la liste des critères qui sont utilisés pour arriver au choix de ce pesticide-là, de ce phytocide-là, versus ceux qui sont sur le marché?

3045

M. MATHIEU BOLULLO :

Je vais laisser la parole à ma collègue, Christine Rompré, pour répondre à cette question.

3050

Mme CHRISTIANE ROMPRÉ :

On fera la demande à TransÉnergie qui s'occupe de l'entretien des lignes, Monsieur le commissaire, si vous voulez bien. Ce que je sais, à l'heure actuelle, c'est que Hydro-Québec n'utilise que des produits homologués par Santé Canada et le seul produit qui est utilisé actuellement à l'échelle de l'entreprise c'est bien le Garlon. Donc, on fera la démarche pour savoir sur quels critères on se base.

3055

M. MARC PAQUIN, commissaire :

3060

Parce que, d'après ce que je comprends, il y a d'autres phytocides qui sont autorisés et qui pourraient être utilisés mais que vous les éliminez pour des raisons techniques. Donc, ce serait de connaître un peu le cheminement logique pour arriver au choix du pesticide.

3065

M. MICHEL GERMAIN, président :

Monsieur Breault?

M. RÉNALD BREault :

3070

Oui, ben, on utilise plus le piclorame, là, présentement, hein? Parce qu'on a vécu, à Rawdon, une situation assez particulière que c'était seulement Hydro-Québec qui utilisait ce produit-là et on a ramassé ça dans des puits, on a eu des cas assez particuliers. Ça a été en cour, comme de raison il n'y a pas de jurisprudence parce qu'on règle hors-cour avec Hydro-Québec. Ça me fait un peu friser, ça aussi...

3075

M. MICHEL GERMAIN, président :

Monsieur Bolullo?

3080

M. MATHIEU BOLULLO :

Oui. Concernant cette application, bien en tout cas ce cas particulier que fait référence monsieur Breault, je vais laisser ma collègue Christiane Rompré répondre.

3085

Mme CHRISTIANE ROMPRÉ :

Monsieur le président, j'ai des collègues qui ont documenté ce cas dont on avait entendu parler d'ailleurs en communication à Rawdon. Effectivement, au début des années 80, Hydro-Québec utilisait un produit, qui s'appelait le Tordon, et ce produit, effectivement, a entraîné de la contamination chez certains propriétaires parce que, mal employé, mal utilisé, avec des pratiques qui datent du début des années 80, qui sont bien différentes des pratiques plus rassurantes qu'on utilise aujourd'hui, et donc, les propriétaires touchés ont effectivement été dédommagés pour les cas, Hydro-Québec a fait amende honorable.

3090

3095

M. MICHEL GERMAIN, président :

Monsieur Paquin?

3100

M. MARC PAQUIN, commissaire :

Oui. Au niveau de la réglementation des municipalités régionales de comté, on est au courant que la MRC de Minganie a adopté en 98 un règlement qui interdit l'épandage de produits chimiques dans les corridors de transport d'énergie notamment. Est-ce que vous êtes au courant s'il y a une telle réglementation pour diverses MRC visées par le projet actuel? Et si oui, comment est-ce que Hydro-Québec en tient compte s'il y a une telle réglementation?

3105

M. MATHIEU BOLULLO :

Comme j'ai dit, Monsieur le commissaire, il y a 80%, au-dessus de 80% de l'entretien des emprises qui est fait de façon mécanique. Dans l'autre portion, 20%, où il y a l'utilisation de phytocides. Il y a, dans chaque cas, des études bien particulières qui sont faites sur l'endroit où on veut l'appliquer et donc, il y a une étude environnementale qui est produite dans chacun des cas précis où on veut utiliser des phytocides. Donc, ça comprend également la vérification à la

3115

conformité des normes et règlements en vigueur à l'endroit où on se situe quand on veut appliquer ça.

M. MICHEL GERMAIN, président :

3120

Donc, à votre connaissance, il n'y a pas de MRC dans celles visées par le projet qui ont un règlement semblable à la MRC de Minganie?

M. MATHIEU BOLULLO :

3125

Écoutez, à ma connaissance, sur l'ensemble du tracé, je ne peux pas vous répondre à cette question-là. Je ne le sais pas.

M. MARC PAQUIN, commissaire :

3130

Du côté des ministères, est-ce qu'il y a des règles particulières qui s'appliquent pour les terres publiques au niveau de l'épandage de phytocides dans les corridors d'énergie?

M. HUBERT GAGNÉ :

3135

Je ne pense pas qu'il y a une différence pour les terres publiques puis les terres privées, en autant qu'Hydro-Québec respecte la réglementation au fédéral et provincial, et c'est ce qui est écrit dans l'étude d'impact. Donc, nous, au ministère de l'Environnement, quand toutes les réglementations sont respectées, c'est acceptable l'impact de l'utilisation des phytocides.

3140

M. MICHEL GERMAIN, président :

C'est beau? Très bien, je vous remercie. Alors, ça vous va, Monsieur Breault, je vous ai laissé plusieurs questions. Vous pouvez vous réinscrire et on pourra se revoir ce soir.

3145

M. RÉNALD BREault :

Ça reste toujours dans le même cas. Je peux poser une autre question? Juste une petite dernière.

3150

M. MICHEL GERMAIN, président :

Oui, je vais vous laisser une petite question, puis après ça on va fermer pour l'après-midi.

3155 **M. RÉNALD BREault :**

O.K. c'est bon. Dans les règlements municipaux, on n'a pas le droit de coupe à blanc. Est-ce que Hydro-Québec est confronté à ce règlement-là? Parce que si on coupe à Rawdon, entre autres, si on coupe un arbre ou un érable, on se le fait dire d'aplomb, puis j'aimerais savoir si Hydro-Québec en tient compte de ces règlements municipaux-là?

3160 **M. MICHEL GERMAIN, président :**

Très bien. Monsieur Bolullo?

3165

M. RÉNALD BREault :

Prenez votre temps.

3170 **M. MATHIEU BOLULLO :**

Donc, comme je le disais précédemment, Hydro-Québec est assujéti aux lois et règlements, donc de certaines lois et règlements. En ce qui a trait à la réglementation municipale dans le cadre de l'exploitation, Hydro-Québec n'est pas assujéti à cette réglementation-là. Donc, dans le cadre de ses activités, ce sont des activités qui fournissent un service public. Donc, il pourrait... donc, il est essentiel dans les emprises d'avoir un déboisement pleine largeur qui permette la sécurité d'exploitation du réseau, c'est pour cette raison-là que, dans le cas précis de ce qu'on est assujéti à un règlement qui interdirait la coupe à blanc, donc, sur une largeur dans le cas qui nous concerne, de 80 mètres, on ne peut pas être assujéti à ça puisqu'il faut s'assurer de la sécurité de l'exploitation de l'équipement qu'on met en place.

3180

M. MICHEL GERMAIN, président :

Donc, vous indiquez que règle générale, les réglementations municipales pour ce qui est des services d'utilité publique – donc ça peut être une ligne de transport, ça peut être une ligne distribution, ça peut être une conduite d'égout, une conduite d'eau potable – donc il y a des provisions qui sont prévues pour permettre le dégagement des emprises ou des servitudes pour les services publics. C'est ça que vous nous expliquez.

3185

3190 **M. MATHIEU BOLULLO :**

Oui.

M. MICHEL GERMAIN, président :

3195

Monsieur Breault? Ça vous va?

M. RÉNALD BREault :

3200

Ben, on va prendre la réponse.

M. MICHEL GERMAIN, président :

Très bien.

3205

MOT DE L A FIN

M. MICHEL GERMAIN, président :

3210

Alors je vous remercie pour votre participation et nous allons faire la pause pour l'heure du souper et nous allons reprendre à 19 h ce soir. Alors, au plaisir de vous revoir tout à l'heure.

3215

SÉANCE AJOURNÉE AU 11 NOVEMBRE 2014 À 19 h

3220

Je soussignée, LOUISE PHILIBERT, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des paroles recueillies au meilleur de l'enregistrement numérique, le tout selon la loi.

3225

ET J'AI SIGNÉ :

3230

Louise Philibert, s.o.